Lire en dernière page

La situation des travailleurs dans le monde

ÉDITION NEUCHÂTEL / JURA

Nº 16 — Jeudi 22 janvier 1970

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RÉD., ADM. et PUBL., **La Chaux-de-Fonds:** Parc 103, tél. réd (039) 3 10 88, tél. adm. et publ. (039) 3 10 87 CCP 23 - 313. **Lausanne:** Saint-Pierre 1 tél. (021) 22 69 10. CCP 10 8300 **Genève:** Argand 4, tél (022) 32 42 40. CCP 12 - 2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr 4.50, 3 mois Fr 13.—, 6 mois Fr. 25.—, 1 an Fr 50.—. LE NUMÉRO: 30 ct. · Directeur René Meylan · Rédacteur en chef responsable Willy Brandt

L'OPINION DE MAX WEBER

Le renchérissement des taux d'intérêt :

LE CONSEIL FÉDÉRAL EST-IL IMPUISSANT ? (II)

En répondant à la motion Fischer (Thurgovien), il a été dit que la Confédération et la Banque Nationale n'ont pratiquement aucun moyen d'influencer les taux d'intérêt par une quelconque mesure gouvernementale.

La loi sur les banques offre une possibilité

On a cependant fait mention de la loi sur les banques qui contient une disposition selon laquelle la Banque Nationale peut influencer l'évolution des taux d'intérêt pour les obligations de caisse. Comme les banques suisses financent traditionnellement le commerce hypothécaire en grande partie avec l'argent qui leur est confié sous forme d'obligations de caisse, les taux de ces obligations exercent une influence importante sur les taux hypothécaires. Les rendements de l'épargne, qui est utilisée aux mêmes fins, sont également influencés par les taux des obligations.

Nous reconnaissons que la Banque Nationale a commencé par ne pas déférer au vœu des banques qui demandaient une augmentation des taux d'intérêt pour ces valeurs. Mais, en août, elle donna le feu vert pour une augmentation de 0,25 %. Et, maintenant, on a des indices selon lesquels une nouvelle augmentation est demandée. On avance que le flux de capitaux venant se placer en obligations de caisse diminue s'il y a d'autres possibilités de placement plus avantageux. Mais les conditions posées aux obligations de caisse constituent un palier important qui peut agir contre l'augmentation des taux d'intérêt.

Le rapport du Conseil fédéral souligne aussi que le maintien à un bas niveau des taux hypothécaires peut amener les banques à faire renchérir d'une autre façon la construction. C'est bien possible ; les banques suivent la voie du profit maximum. Mais cette voie n'est pas suivie par tout le monde.

On peut rendre le marché plus fluide

Rendre le marché plus fluide ne servirait à rien, disent les auteurs du rapport, car les moyens supplémentaires trouveraient également le chemin de l'étranger (!); en outre — et c'est là qu'on avance l'argument le plus fort — une telle détente ne serait pas à sa place pour des raisons conjoncturelles. Il paraît que l'on ne combat pas l'inflation avec une politique de l'« argent à bon marché ».

Pauvre Conseil fédéral! Il semble vraiment démuni. Il est donc vrai que, ainsi que nous l'écrivions lorsque la loi sur l'«instrumentarium» fut enterrée par les Chambres par peur des banques, « ce n'est pas le Conseil fédéral qui dirige la Suisse, mais les grandes banques ». Maintenant, il faudrait dire que les banques sont encore plus fortes!

Mais non! nous n'abandonnerons pas encore la partie. Nous savons que le Conseil fédéral peut faire davantage. Mais il a besoin d'autres conseillers. L'opinion de certains économistes selon laquelle le renchérissement se combat par un renchérissement de l'argent est fausse. Ce n'est valable que dans certaines conditions qui ne sont pas réunies aujourd'hui: c'est quand on investit davantage que ce qu'on économise. Le renchérissement est actuellement essentiellement dû à la progression des taux d'intérêt. L'index des loyers se situe 6,1 % plus haut que l'an dernier, avec un renchérissement général moyen de 2,3 %, et il continuera de monter. *(Suite en dernière page)*

Max WEBER.

(« Tagwacht ». Traduction : J.-P. Métral.)

* Voir notre numéro du mardi 20 janvier.

VIETNAM: Contre-preuve !

La quatrième étape du « Tour du Vietnam » cycliste, organisé par le gouvernement de Saigon pour démontrer que les routes sont sûres au Vietnam du Sud, a été quelque peu mouvementée, menaces et mortiers s'étant mis de la partie. La route avait été minée par le FNL et les cyclistes — des soldats sud-vietnamiens — ont dû s'arrêter plusieurs fois, puis poursuivre avec une puissante escorte: hélicoptères, blindés, fantassins, troupes de déminage... Même les soldats américains raillaient cette dérisoire tentative, qui a réussi à démontrer exactement le contraire de ce qu'elle voulait, et ont tenté de la faire arrêter. On est loin de la facilité du début de ce « tour cycliste » (notre photo).

Giubiasco : MENACE DE GRÈVE

Les syndicats auxquels appartiennent les ouvriers licenciés de la Giubiasco Linoleum S. A. sont disposés à déclencher une grève au sein de l'entreprise, si un accord prévoyant une juste indemnisation des ouvriers licenciés n'intervient pas avec la direction de l'entreprise.

Cette décision a été prise par les syndicats, à l'issue d'une assemblée convoquée, mercredi soir, par les responsables des syndicats.

Le président de la FOBB, Ezio Canonica, de Zurich, a proposé cette menace de grève au nom de son syndicat, proposition aussitôt acceptée par les ouvriers et les autres syndicats. La presque totalité des ouvriers licenciés, ainsi que plussieurs de leurs colègues, ont participé à cette assemblée qui, après discussion, a repoussé les nouvelles offres d'indmenisation de la direction de l'entreprise. L'assemblée a décidé de présenter une contreproposition, qui constitue une sorte de compromis entre les exigences exprimées par les ouvriers licenciés dans leur lettre à la direction de l'entreprise et les offres de celle-ci.

La contreproposition présentée par l'assemblée demande que soit doublée l'indemnité unique pour les ouvriers licenciés, que l'indemnité de pensionnement soit versée aux ouvriers qui sont à deux ans, ou moins de la limite d'âge du pensionnement, que les indemnisations de licenciement soient versées également aux ouvriers étrangers qui, à la suite de la perte de leur emploi, ont dû rentrer dans leur pays, qu'une double mensualité et une indemnisation de 1000 fr. soient versées aux ouvriers qui doivent quitter la fabrique avant le 30 juin prochain, qu'une indemnité de 1000 fr. soit versée aux ouvriers qui ont déjà quitté l'entreprise.

Les nouvelles propositions de l'assemblée des ouvriers seront soumises à l'entreprise par l'intermédiaire des syndicats, qui tiennent à discuter immédiatement avec une délégation compétente du conseil d'administration, et non pas avec la direction.

■ **ÉVADÉS REPRIS.** — Les trois jeunes gens qui s'étaient évadés des prisons d'Aigle le 11 janvier ont été repris mercredi en fin d'après-midi dans la région de Bex par la gendarmerie vaudoise. Il s'agit des nommés Fernand Clot, 21 ans, Freddy Keim, 22 ans, et Raymond Pinget, 20 ans, qui étaient détenus pour vols et agressions.

■ **RHIN ET CENTRALE NUCLÉAIRE.** — Le Gouvernement allemand s'apprête à entamer des négociations avec la Suisse à propos des craintes émises par le land de Bade-Wurtemberg selon lesquelles la Suisse utiliserait les eaux du Rhin dans une mesure plus large que celle initialement prévue pour le refroidissement de l'usine nucléaire qu'elle se propose de construire.

■ **SKIEUR RETROUVÉ MORT.** — Un habitant du Bois-d'Amont a découvert mercredi matin le cadavre d'un skieur près du chalet d'alpage de la fromagerie des Loges, sur le territoire de la commune d'Arzier, à proximité de la frontière française, à 1300 m. d'altitude. Le corps a été identifié comme étant celui de M. Georges Schmuckli, pharmacien à Genève, âgé de 68 ans, disparu depuis le 4 janvier alors qu'il était allé skier dans la région de Saint-Cergue. M. Schmuckli est décédé de mort naturelle et sa fin est survenue alors qu'il terminait son repas, assis sur le seuil du chalet, ayant enlevé son anorak et déchaussé ses skis.

A PROPOS...

... JEUDI 22 JANVIER: Une fois de plus, on discute beaucoup de la « réforme » de l'école secondaire dans le canton de Vaud, et notamment de la prolongation à trois ans du gymnase (jusqu'à présent, deux ans et un trimestre). J'ai déjà dit, avec quelques autres, combien ce projet me paraissait fâcheux: nous n'avons pas de locaux suffisants; une partie de nos salles sont mal appropriées à l'usage que nous en faisons, trop bruyantes, mal éclairées, humides; quelques-unes installées dans des barraquements (qui déparent la cité); nous avons de plus en plus de peine à trouver des maîtres qualifiés...

Il n'y a pas que cela: trois ans de gymnase, c'est-à-dire trois ans d'école à Lausanne (ou à Vevey-Montreux, ou demain peut-être à Yverdon). C'est-à-dire, pour les élèves venant de Rolle, ou de Château-d'Œx, ou de Payerne, huit mois de plus de trajets (perte de temps), de repas plus ou moins bâclés dans un restaurant bon marché (perte d'argent et de force et de santé); ou huit mois de pension. En comptant le mois à 250 francs — je suis modeste! — c'est une dépense supplémentaire de 2000 fr. qu'on va imposer aux parents. Et nous prétendons « démocratiser » les études! Mais qui payera ces 2000 fr. ? L'ouvrier de la Vallé ou de Sainte-Croix, le paysan du Pays d'En-Haut se sentira-t-il encouragé à « mettre son fils, ou sa fille, aux études », lui qui déjà hésitait ? C'est l'évidence que non! En fin de compte, lecteur, c'est de vous qu'il s'agit, et de vos enfants. Il est peut-être encore temps de réagir et de dire ce que vous en pensez. **Jeanlouis CORNUZ.**

La séance du Conseil fédéral :

Lutte contre la surchauffe

Les mesures de lutte contre la surchauffe ont de nouveau été discutées au cours de la séance ordinaire de mercredi du Conseil fédéral. M. Celio, chef du Département des finances, a fait un exposé sur ce « train » de mesures qui devrait comprendre notamment des réductions douanières anticipées, un abaissement des taux garantissant les risques à l'exportation, la stérilisation de fonds de la Confédération, le renvoi de certains projets de construction, la limitation dans le recrutement du personnel de la Confédération, des restrictions pour les ventes à tempérament et, surtout, l'institution d'un dépôt à l'exportation.

Ce dernier projet, pour entrer en vigueur, doit être soumis aux Chambres, sous forme d'un arrêté urgent. Mais le message n'est pas encore approuvé. Consultés ces derniers jours, les milieux économiques ont — selon une déclaration à la presse du chancelier Huber — accueilli les propositions gouvernementales avec « compréhension », mais en faisant des observations très « nuancées ». Le 2 février, les cantons seront à leur tour consultés. Le Conseil fédéral, qui tiendra une séance spéciale le lundi 26 janvier pour débattre de ce programme conjoncturel, devrait en principe prendre des décisions concrètes le 4 février.

Quant à la nouvelle réglementation de la main-d'œuvre étrangère, elle sera une fois encore soumise aux cantons lors de la conférence du 2 février, à Berne, puis aux associations économiques, le 5 février. La décision devrait intervenir dans la deuxième quinzaine du mois de février.

Affaire Frauenknecht : procédure fédérale

Dans sa séance de mercredi, le Conseil fédéral a en outre :

— décidé d'allouer une nouvelle contribution de huit millions de francs au Comité international de la Croix-Rouge, essentiellement pour son activité au Nigéria ;

— approuvé le onzième et dernier rapport sur l'acquisition des Mirage ;

— décidé de déférer à la justice fédérale l'affaire Frauenknecht, cet employé de Sulzer qui a livré à des agents israéliens des plans du réacteur du Mirage. On précise à ce sujet qu'il résulte de l'enquête que les faits paraissent correspondre à un service prohibé de renseignements économiques (article 273 du Code pénal) et à la violation de secrets militaires (articles 86 et 106 du Code pénal militaire). C'est pourquoi le Conseil fédéral a ordonné la jonction en main de l'autorité fédérale des procédures relatives au service prohibé de renseignements (infraction ressortissant à la juridiction fédérale) et à la violation de secrets militaires.

Comme il s'agit d'une affaire d'espionnage d'une gravité certaine et qu'aucune infraction soumise à la juridiction cantonale n'est retenue à l'encontre de Frauenknecht, une procédure fédérale paraît indiquée.

■ **L'EIGER A SKIS ?** — Le guide de montagne et moniteur de ski valaisan Sylvain Saudan, de Martigny, vient de se rendre au pied de l'Eiger pour tenter un exploit des plus périlleux: le célèbre cascadeur du ski a décidé, en effet, de descendre l'Eiger avec ses « lattes » aux pieds. Saudan empruntera le flanc nord-ouest où la déclivité atteint par endroits les 50 degrés.

Lausanne: Les hausses de loyers des logements subventionnés sont déclarées illégales

Récemment, les locataires d'une grande partie des immeubles construits à Lausanne avec l'aide des pouvoirs publics — sur la base de l'arrêté fédéral du 8 octobre 1947, de l'ordonnance d'exécution du 10 janvier 1948 et de l'arrêté du Conseil d'Etat vaudois du 5 mars 1948 — recevaient de leurs propriétaires une lettre déclarant que ces immeubles n'étaient plus soumis à aucune restriction de la part des pouvoirs publics. Cette lettre leur notifiait une hausse de loyer de 15 % dès le 1er avril 1970 et prévoyait en cas de refus la résiliation du bail dès cette date.

Dans un communiqué publié mercredi, l'Office cantonal vaudois du logement déclare que, contrairement à l'avis exprimé dans la lettre des propriétaires, les immeubles mentionnés restent soumis au contrôle des autorités. Les hausses annoncées sont illégales. Cette déclaration est confirmée par le Département fédéral de l'économie publique. Un délai au 31 janvier a été imparti aux propriétaires de ces immeubles subventionnés pour renoncer à leurs mesures unilatérales, notamment à la hausse de loyer. L'Office cantonal du logement conseille aux locataires qui n'auraient pas encore fait opposition à la résiliation de bail de le faire sans tarder devant le préfet.

De son côté, la Municipalité de Lausanne a publié mercredi aussi un communiqué concernant une autre catégorie de logements subventionnés (soumis à des conventions passées entre la commune et les propriétaires), et pour lesquels des propriétaires ont également notifié unilatéralement une hausse de loyer de 15 % à dater du 1er avril. Pour ces appartements, les locataires sont invités à ne pas accepter sans condition les hausses de loyer. Sans attendre le jugement que le Tribunal cantonal devra rendre quant à la validité des conventions qui viennent ainsi d'être violées, l'autorité communale attend des gérants et propriétaires responsables qu'ils annulent jusqu'au 31 janvier leurs notifications de hausses.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

VITAMINES! PROTÉINES! à des prix COOP!

YOGOURTS 3 pour 2

ORANGES JAFFA le kg. **1.—**

ENDIVES la livre **1 15**

Epinards hachés 1.20
surgelés, Gold Star, 600 g. (1.50)

Œufs frais du pays ou importés
au meilleur prix du jour

Accompagnez la CHOUCROUTE de

Lard le ½ kg. **4.20**

Wienerlis fortissimo 2 paires **1.30**

Vendredi: **Tourtes moca 3.—**

Samedi: **Gâteaux viennois 1.50**

PRIX COOP + TIMBRES COOP

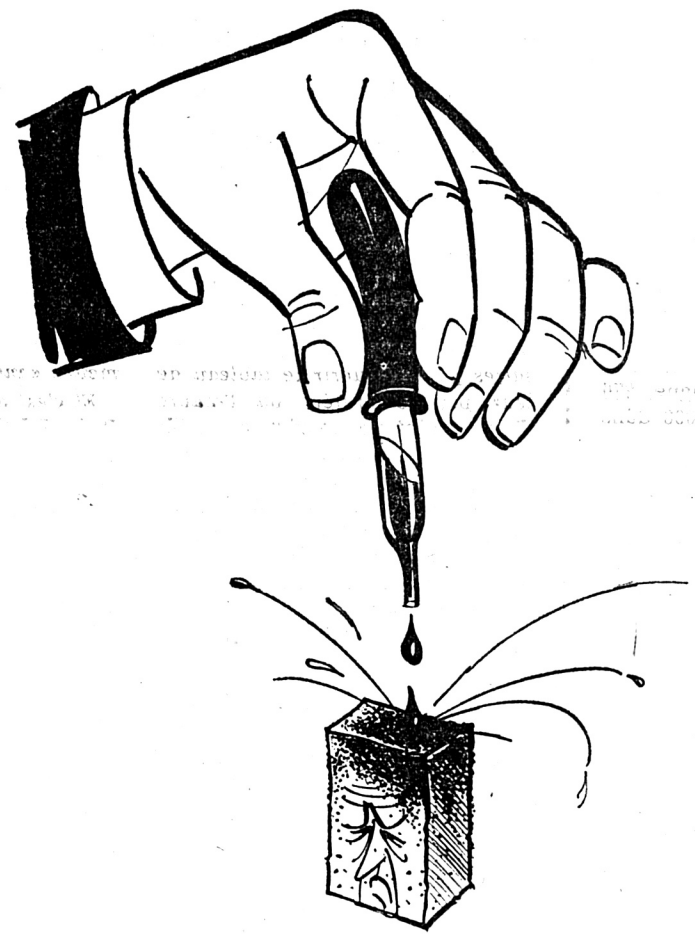

Le sucre: un «cadeau» empoisonné

Chaque hectare de betteraves sucrières coûte Fr. 5500.— au contribuable. Aujourd'hui, on vous demande de subventionner 1000 hectares supplémentaires. On va ainsi délibérément contre la volonté des consommateurs auxquels on avait toujours dit que la capacité de production de nos raffineries ne serait pas augmentée et surtout que le prix du sucre n'augmenterait pas.
Les décisions des électeurs n'étant pas respectées, il est normal qu'ils manifestent leur opposition par le moyen du référendum.

D'autre part, nous nous élevons depuis plusieurs années contre le système des subventions érigé en institution.

C'est pourquoi nous saisissons cette occasion de rappeler à nos autorités que celui qui paie veut voir son argent utilisé en fonction de ce qui avait été promis.

C'est pourquoi nous voterons NON le 1er février prochain

Alliance des Indépendants

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

ENQUÊTE sur les constructions projetées pour 1970

Afin d'obtenir des renseignements concernant l'évolution probable de l'activité dans la branche du bâtiment, le délégué aux possibilités de travail invite tous **les particuliers, propriétaires et gérants à annoncer par écrit, à la Direction des travaux publics, d'ici au 26 janvier 1970, les projets de construction,** autres que ceux réputés d'entretien ordinaire, qu'ils désirent réaliser dans le courant de l'année.

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Conseil communal, vu les articles 64 et suivants de la loi sur les constructions du 12 février 1957, met à l'enquête publique le projet suivant:

RUE DU COLLÈGE 31g: Cridor S. A. (service des bâtiments):
construction d'un centre régional d'incinération des ordures.

Les plans peuvent être consultés au bureau de la Police du feu et des constructions, 2e étage, Marché 18, du 16 au 30 janvier 1970.

Toute personne estimant son droit d'opposition justifié adressera par lettre sa réclamation au Conseil communal dans le délai mentionné ci-dessus.

CONSEIL COMMUNAL

POMPES FUNÈBRES Tél. (039) 3 43 64

ARNOLD WÄLTI

LA CHAUX-DE-FONDS
Epargne 20 Jour et nuit
Cercueils ■ Formalités ■ Transports
Prix modérés

SI VOUS DÉSIREZ ÉCONOMISER ! PROFITEZ DES

FORMIDABLES

SOLDES

de tapis et de tours de lits A DES PRIX SACRIFIÉS

comme encore jamais vus

autorisés par la Préfecture du 15 janvier au 3 février

Meubles Métropole

Avenue Léopold-Robert 100
LA CHAUX-DE-FONDS
Tél. (039) 3 43 65

CHOIX SENSATIONNEL

Voyez notre devanture spéciale

VILLE DE NEUCHÂTEL

LA CLINIQUE DENTAIRE SCOLAIRE

cherche une jeune personne en qualité

d'aide de dentiste

Exigences: bonne formation scolaire, intérêt pour une activité exigeant de l'habileté manuelle et une grande minutie. L'intéressée sera initiée à sa tâche.

Traitement: adapté à la situation, selon connaissances et capacités.

Entrée en fonction: 1er avril 1970 ou date à convenir.

Adresser les offres de services manuscrites à la Direction des écoles primaires et préprofessionnelles, collège de la Promenade, 2000 Neuchâtel, avec curriculum vitae, pièces à l'appui et photographie, **jusqu'au 7 février 1970.**

Pour tous renseignements, s'adresser à la Clinique dentaire scolaire, faubourg de l'Hôpital 6.
Neuchâtel, le 20 janvier 1970.

COMMISSION SCOLAIRE

Abonnez-vous à notre journal

ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

19 janvier 1970

Naissances

Monacelli Monica, fille d'Angelo, mécanicien, et d'Antonietta née Mastroianni.
Götschmann Christophe, fils de Willy-Sully, horloger, et de Sylvia née Robert-Nicoud.

Promesse de mariage

Sémon Claude-Pierre, mécanicien, et Weber Gilberte-Fernande.

Décès

Chatelain née Bähler Cécile-Lina, née le 13 juin 1883, veuve de Werner-Achille (Paix 145).

Antenen née Käsermann Margaretha-Rosa, ménagère, née le 9 avril 1898, épouse de Charles-Christian (Neuve 8).

Däppen née Nyffenegger Ida, ménagère, née le 10 octobre 1900, veuve de Georges-Emile (Fleurs 18).

Sengstag Jules-Léopold, manœuvre, né le 3 décembre 1892, époux de Laure-Ida-Mathilde née Jacot (Locle 28).

Buchmann Johann, m/coiffeur, né le 10 mars 1906, époux de Frieda-Gertrude née Weber (Hôtel-de-Ville 5).

Huguenin née Vigizzi Emiglia-Albertina, ménagère, née le 20 juin 1896 (Tête-de-Ran 28).

20 janvier 1970

Naissances

Schär Marc-Antoine, fils de Willy-Fritz, économiste, et d'Anne-Marie née Schweingruber.
Wyssmüller Nathalie, fille de Roger, mécanicien sur automobiles, et de Marceline-Marguerite née Jacot.

Promesse de mariage

Chételat Denis-Albert, tourneur sur boîtes, et Tschopp Maja.

Décès

Dick Charles-Adolphe, fondeur, né le 9 septembre 1893 (Numa-Droz 131).
Leggeri née Schneeberger Rose-Augusta, née le 4 juillet 1891, veuve de Sperandio (Hôtel-de-Ville 30).
Amstutz Bertha-Amanda, ménagère, née le 16 septembre 1902, célibataire (Valanvron 20).

ÉTAT CIVIL DU LOCLE

19 janvier 1970

Mariage

Smordoni Antonio, boulanger, et Lopez Maria-Luisa.

20 janvier 1970

Naissance

Dubois-dit-Cosandier Nathalie, fille de Charles-André, horloger, et d'Anne-Marie née Bähler.

Promesse de mariage

Riat Jean-Michel, greffier, et Guldimann Rita.

Le tourisme en Suisse par les chiffres

Au XIXe siècle, jusque vers 1860, la Suisse, berceau du tourisme, reçut principalement des visiteurs britanniques. Dès le début du XXe et jusqu'à la première guerre, les Allemands vinrent à leur tour nombreux. La participation des étrangers au tourisme suisse atteignit alors les trois quarts et il y avait à l'époque plus de lits d'hôtels et presque autant d'hôtes qu'aujourd'hui.

En 1968, on a dénombré dans nos hôtels, pensions et établissements de cure 32,2 millions de nuitées, dont 19 millions pour les étrangers et 13,2 millions pour les Suisses. A cela s'ajoutent 22 millions de nuitées dans les chalets, chambres, appartements, auberges de jeunesse et terrains de camping et caravaning. Ainsi, avec plus de 54 millions de nuitées par an, le tourisme est devenu l'un des facteurs essentiels de l'économie suisse.

Environ 8 milliards de francs sont aujourd'hui investis dans les hôtels, établissements de cure, stations thermales, instituts privés d'éducation, agences de voyages, chemins de fer de montagne, entreprises de navigation, transports aériens et transports automobiles. Ces activités touristiques occupent au total 250 000 personnes, dont 140 000 durant la haute saison et 55 000 uniquement dans les hôtels et pensions.

La recette provenant du tourisme a atteint 5,3 milliards de francs en 1968, ce qui représente 7,5 % du revenu national. 3,1 milliards ont été apportés en Suisse par les touristes étrangers, alors que les Suisses dépensaient 1,4 milliard à l'étranger. Il en résulte un solde actif qui, en 1968, a couvert 84 % du déficit de notre balance commerciale.

La Suisse compte aujourd'hui 8050 hôtels avec 248 000 lits, auxquels s'ajoutent les 210 000 lits des chalets et appartements de vacances. De 1952 à 1968, la capacité de notre hôtellerie s'est accrue de 80 000 lits. La Suisse est au deuxième rang dans le monde par la proportion des lits d'hôtels : 40 pour 1000 habitants. Pour rénover l'hôtellerie de montagne, le financement le plus urgent est estimé à 500 millions de francs. A part les hôtels, nos hôtes peuvent se restaurer dans 22 000 établissements — restaurants, cafés, tea-rooms, auberges de campagne — totalisant deux millions de places et représentant un investissement de 2,5 milliards de francs.

Pour leurs voyages et déplacements en Suisse, les touristes ont à leur disposition des moyens de transport très modernes. Les Chemins de fer fédéraux (227 millions de voyageurs en 1968, trois milliards de francs d'investissements) et les 74 chemins de fer privés sont complètement électrifiés et forment un réseau de 5100 kilomètres. Les grandes voies de communication à travers les Alpes (Saint-Gothard, Simplon, Loetschberg) assurent un trafic considérable. Les trains « Trans Europ Express » permettent d'atteindre la Suisse en quelques heures de Paris, Nice, Amsterdam, Bruxelles, Hambourg, Francfort, Munich, Milan et Barcelone.

La Suisse compte aussi 14 chemins de fer à crémaillère et 51 funiculaires. Les cars des PTT couvrent un réseau de 7500 km. et ont transporté 38 millions de voyageurs en 1968. La Suisse est reliée par des vols réguliers à tous les grands centres européens et à tous les continents ; Swissair, avec un réseau de 143 000 km. a transporté plus de trois millions de personnes en 1968. Outre un réseau serré de routes principales et secondaires, 25 grandes routes de montagne franchissent les cols des Alpes. 500 km. d'autoroutes sont achevés et le réseau des routes nationales comptera finalement 1800 km., dont 1360 km. d'autoroutes. 33 millions de véhicules à moteur étrangers sont entrés en Suisse en 1968. Depuis 1952, notre pays a dépensé plus de 7 milliards de francs pour son réseau national.

Pour compléter cet équipement touristique helvétique, il faut ajouter 1100 établissements d'instruction privés et pensionnats, nos hautes écoles accueillent 8000 étudiants étrangers, 85 établissements thermaux et sanatoriums avec 6800 lits, 60 patinoires artificielles, ainsi que 650 téléskis, 150 télésièges et télécabines et 89 téléphériques représentant au total une capacité de 360000 personnes à l'heure.

La fièvre du tourisme reprend les Anglais

La Suisse bénéficiera de la levée des restrictions

Depuis le 1er janvier, les Britanniques désirant voyager à l'étranger peuvent sortir de leur pays 300 livres de devises (plus de 3000 fr.) par année et par personne. Avant cette date, les restrictions prévoyaient que chaque citoyen britannique n'avait le droit de sortir que 50 livres (500 fr.) une fois par année, pour se rendre à l'étranger. Il est intéressant de remarquer que cette levée partielle du contrôle des devises équivaut pratiquement à une suppression totale des restrictions.

Des enquêtes dans les grandes agences de voyage montrent en effet un renouveau dans le domaine des voyages que les restrictions des années passées avaient rendu impossibles. Le développement du système des voyages organisés, suivant la méthode « tout compris » sera concrétisé par une forte affluence au cours des mois de février et mars. Les buts des voyages organisés les plus demandés sont Madère ou les îles Canaries.

Une des plus grandes agences britanniques de voyage, qui organise de tels séjours, affiche complet pour le mois de février et n'a que peu de places de libre pour le mois de mars, et cela tout en réservant pour ses hôtes que des hôtels des meilleures classes.

Une autre agence très connue communique qu'elle a vendu toutes ses cartes de voyage pour les îles Canaries jusqu'à Pâques et presque toutes pour les Baléares. Avant Pâques, il ne lui reste que quelques places pour la Tunisie. La deuxième conséquence de l'élargissement des restrictions de devises est, on le remarque déjà maintenant, que beaucoup de Britanniques désirent se rendre deux fois à l'étranger par année. Les réservations pour les vacances d'été selon le système « tout organisé, tout compris » ont déjà doublé par rapport à la même période de l'année passée. La Suisse, l'Italie et la France, qui étaient devenus des pays trop chers pour les Britanniques lorsqu'ils ne pouvaient sortir que 50 livres par personne, redeviennent maintenant des buts de voyage.

Par ces restrictions, la Grande-Bretagne a épargné en devises quelque 20 millions de livres (plus de 200 millions de francs). Le bilan actuellement positif de la Grande-Bretagne permet de ne plus recourir à ces restrictions de devises et ouvre donc les portes aux Britanniques qui peuvent enfin renouer avec leurs anciennes habitudes de voyageurs.

Démographie galopante

La population du monde, qui devait être un peu inférieure à 500 millions d'habitants vers 1650, approchait des 700 millions un siècle plus tard. Le cap d'un milliard fut franchi vers 1850. En 1900, les humains étaient plus d'un milliard et demi, en 1930 deux milliards, en 1950 deux milliards et demi, en 1960 plus de trois milliards. Nous sommes actuellement trois milliards et demi et l'on estime que le quatrième milliard sera atteint vers 1975.

Les Etats les plus peuplés sont aujourd'hui la Chine populaire (725 millions), l'Inde (512), l'URSS (236), les Etats-Unis (200), le Pakistan (107), l'Indonésie (100), le Japon (100), le Brésil (86), l'Allemagne fédérale (58), la Grande-Bretagne (55), l'Italie (53), la France (50), le Nigéria (50).

La densité de la population au kilomètre carré est très variable : 11 en URSS, 21 aux Etats-Unis, 235 en Allemagne, 240 en Grande-Bretagne, 270 au Japon, pour atteindre 15 000 dans la petite Principauté de Monaco.

La concentration dans les capitales est, elle aussi, fort diverse. En France, la région parisienne compte 16 % de la population du pays. La proportion est encore plus grande en Autriche et en Hongrie, dont les capitales rassemblent environ le cinquième des populations nationales.

La Suisse a l'avantage de ne pas connaître une centralisation démographique aussi excessive. La ville de Zurich ne représente que 7 % de la population helvétique. Si la capitale cantonale rassemble les trois cinquièmes de la population à Genève et la quasi-totalité à Bâle-Ville, l'Argovie (au quatrième rang des cantons suisses) ne compte qu'un vingtième de ses habitants à Aarau.

Une nouvelle profession: reviseur de citernes

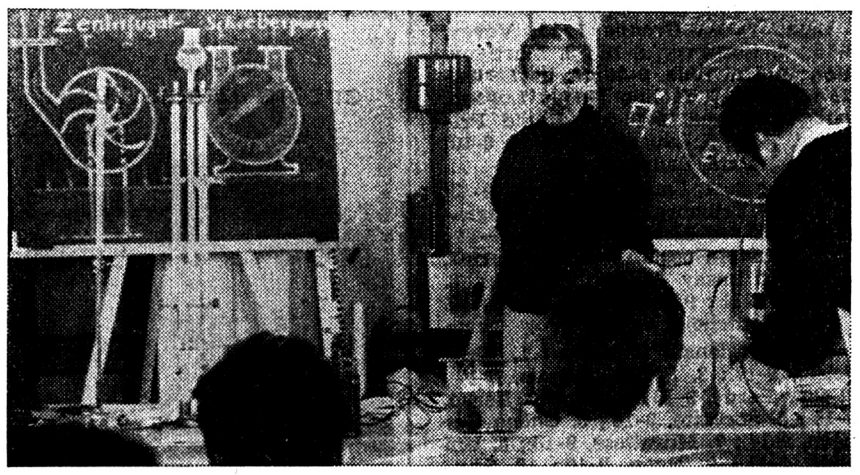

La multiplication des cas de pollution des eaux a conduit à la nécessité de former des spécialistes chargés de contrôler, d'étanchéifier, de réparer les citernes et réservoirs de carburants et autres produits polluants. Une association a été fondée l'an dernier à cette fin, des cours et des séminaires ont été mis sur pied (notre photo). La formation de ces nouveaux spécialistes dure un an et est sanctionnée par un diplôme qui est reconnu par l'OFIAMT.

La spéculation financière sur les œuvres d'art est mise à la portée des «simples amateurs»!

Un étudiant allemand invente les «actions d'art»

(DaD.) — *Le fait de considérer les œuvres d'art comme un objet de spéculation, un placement avantageux, n'a rien de nouveau. Ce qui est nouveau, en revanche, c'est la propagation d'« actions », de titres émis en contrepartie de la valeur de tel ou tel objet d'art. En Allemagne, désormais, les amateurs de peinture ou de sculpture qui n'ont pas les moyens nécessaires pour acquérir le tableau de leur peintre préféré ou l'œuvre d'un sculpteur moderne qu'ils admirent particulièrement pourront peut-être réaliser un jour leur rêve en faisant l'acquisition de parts de 50 DM; chaque titre leur assure la propriété partielle de l'œuvre d'art. Celui qui aura en sa possession la majorité des actions pourra emporter le chef-d'œuvre chez lui pour l'admirer en toute tranquillité!*

S'il s'agit, par exemple, de la toile d'un peintre moderne qui devient célèbre, l'« actionnaire » qui a du flair peut éventuellement réaliser une excellente affaire. Une fois par mois a lieu une sorte de bourse d'art où les titres sont négociés. Les intéressés peuvent s'informer au cours de cette séance du cours des actions.

Les séances se tiennent dans un moulin, vieux de plus de trois siècles, qui est situé à Villip, à une dizaine de kilomètres de Bonn. La création de cette bourse de l'art s'est effectuée de façon très prosaïque. Bodo Schröder, étudiant en techniques publicitaires, était en quête d'une chambre confortable et bon marché. Il découvrit tout à fait par hasard, à Villip, la maison du meunier, un édifice délabré qu'il loua pour une somme modique. A proximité de son nouveau domicile se trouvait le vieux moulin romantique et Bodo Schröder trouvait dommage qu'il demeure « inexploité ».

Et c'est ainsi qu'un jour de juin, Bodo Schröder, soutenu par deux de ses camarades étudiants, le propriétaire du moulin et le maire de Villip, ouvrit sa galerie Der Turm (la tour). Les bénéfices des expositions sont versés au profit des enfants paralysés. L'objectif de la galerie: fournir aux jeunes artistes de talent encore inconnus la possibilité de se faire connaître du grand public. A cette fin a lieu toutes les quatre semaines un marché de l'art où l'on peut vendre ou acheter à sa guise des œuvres d'art. Un fond sonore de musique moderne crée l'ambiance propice aux transactions. La bourse de l'art et les actions constituent une formule qui remporte un grand succès et attire le public à Villip. Les spécialistes qui font commerce d'objets d'art se frottent déjà les mains; qui sait, se disent-ils, peut-être qu'on découvrira bientôt un second Picasso dans le vieux moulin de Villip...

D. Lange.

ÉCO • ÉCHOS • ÉCO • ÉCHOS • ÉCO • ÉCHOS • ÉCO •

DROLE DE « PAYS DE COCAGNE »

Le niveau des prix aux Etats-Unis a poursuivi sa hausse en décembre 1969, en dépit du ralentissement de l'expansion de l'économie américaine. La hausse du coût de la vie a été ainsi de 6,1 % en 1969. Ce taux est le plus haut qu'ait connu l'Amérique depuis dix-huit ans. L'indice des prix de détail, qui était à 100 en 1959, se situait à 131,3 à la fin de 1969, ce qui indique une hausse des prix supérieure à 30 % en dix ans. Par contre, selon les statistiques fournies par le Département du travail, le pouvoir d'achat moyen d'un travailleur de l'industrie a diminué de plus de 1 % par rapport à décembre 1968.

RECORD DE PASSAGE AU TUNNEL DU GRAND-SAINT-BERNARD

L'année 1969 a permis au tunnel du Grand-Saint-Bernard d'enregistrer un nombre record de passages. En effet, 384 284 véhicules ont franchi le tunnel, ce qui représente une augmentation de 49 360 par rapport à l'année précédente. La moyenne journalière a été de 1052 voiture et le record quotidien des passages a été battu quatre fois en 1969. Le record s'établit à 5550 passages (le 2 août 1969).

1969: PRESQUE 15 000 MORTS SUR LES ROUTES FRANÇAISES

14 705 personnes ont trouvé la mort sur les routes françaises en 1969. En outre, les services de police et de gendarmerie ont relevé 318 532 blessés à la suite de 227 788 accidents. Ces chiffres sont en augmentation par rapport à ceux de 1968: le nombre des morts s'est accru de 2,94 %, celui des blessés de 0,20 % et celui des accidents de 0,52 %. Les mois d'août, de novembre et de juillet ont été les plus meurtriers avec, respectivement, 1523, 1493 et 1476 tués.

UNE CATÉNAIRE DE STRASBOURG A VINTIMILLE

1970 verra la fin des travaux d'électrification de l'importante transversale française Mulhouse—Belfort—Besançon—Dôle. Les travaux seront achevés en juillet sur le tronçon Mulhouse—Belfort, long de 49 km., et en septembre sur celui de Belfort—Besançon—Dôle (141 km.). Ainsi donc, les trains seront entièrement remorqués à l'électricité sur toute la transversale Strasbourg—Vintimille. La SNCF modernise, en outre, le bâtiment des voyageurs de la gare de Montbéliard.

UN TÉLÉPHONE DE PLUS TOUTES LES CINQ MINUTES

Les services des télécommunications de l'entreprise des PTT ont établi, en 1969, 97 256 nouveaux raccordements téléphoniques, soit en moyenne un toutes les cinq minutes. Le total des raccordements s'élevait ainsi à la fin de l'année à 1 833 654. Le nombre des postes téléphoniques a augmenté, durant la même période, de 160 735 pour atteindre à la fin de l'année un total de 2 846 535. On compte ainsi, par 100 habitants, 30 raccordements et 46 postes téléphoniques.

L'ALCOOLISME COUTE CHER AUX ANGLAIS

La Grande-Bretagne doit faire face à une augmentation croissante de l'alcoolisme, déclare un rapport publié lundi par le Conseil national sur l'alcoolisme. Le rapport estime à 175 000 le nombre d'alcooliques chroniques en Grande-Bretagne et craint qu'une sorte de conspiration du silence, réunissant l'industrie et la société, tente de dissimuler le problème. Celui-ci coûte annuellement environ 250 millions de livres sterling par l'absentéisme au travail et par d'autres effets secondaires. D'après le rapport, l'alcoolisme est une maladie. Il convient que les industries envoient les alcooliques dans des centres d'information que le conseil a organisés dans neuf grandes villes.

CHRONIQUE DES CONCENTRATIONS

Deux concentrations d'entreprises d'importance internationale sont intervenues cette semaine: la première entre Ursina et Interfrank (qui possèdent plusieurs filiales à l'étranger), la seconde entre les Câbleries et Tréfileries de Cossonay — qui possède la fabrique de machines Tarex, à Genève — et la maison française Manurhin, à Mulhouse.

15 000 accidents de ski en 1968/1969

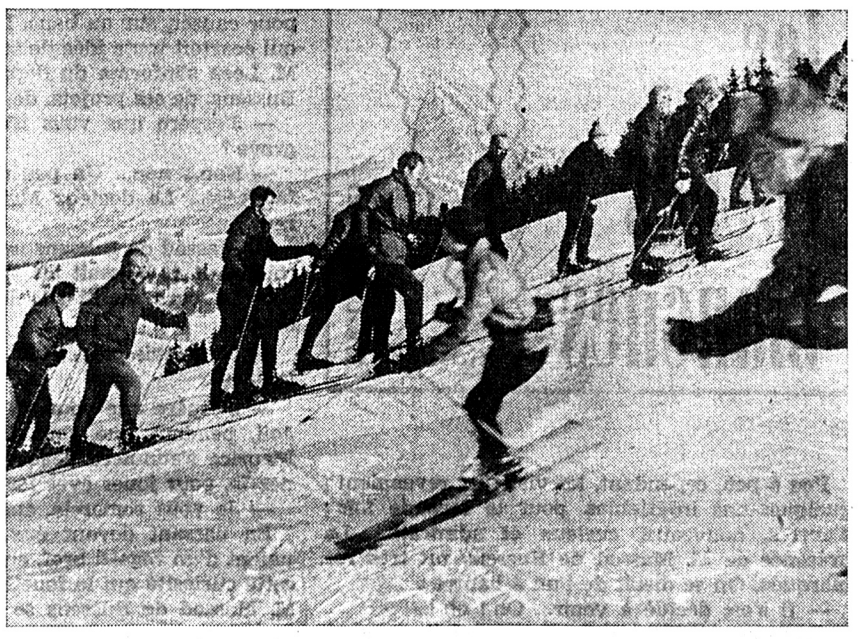

Durant la saison 1968-1969, ce ne sont pas moins de 15 000 accidents de ski — des fractures pour la plupart — qu'a enregistrés la Caisse nationale d'accidens. Cela prouve que la multiplication des moyens mécaniques de remontée a pour corollaire une diminution de la résistance physique des skieurs. Or on voit maintenant apparaître des skis dont la semelle est écaillée et qui permettent de gravir aisément les pentes, comme cette équipe de skieurs le démontre. La montée « à la force des muscles » devient ainsi plus facile et l'exercice prévient aussi une bonne part des accidents de descente, dus trop souvent à l'engourdissement musculaire.

PROGRAMMES

RADIO +TV

RADIO

Jeudi 22 janvier 1970

SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous de 16 heures - «La Peau de Chagrin», feuilleton. 17.00 Inf. 17.05 Pour vous les enfants! 17.15 Tous les jeunes! 18.00 Inf. 18.05 Micro dans la vie. 18.45 Sports. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Bonsoir les enfants! 19.35 Le défi. 20.00 «Les Noces de Figaro», opéra bouffe. 22.00 Inf. 23.50 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Tous les jeunes. 18.45 Rendez-vous à Newport. 19.00 Per i lavoratori italiani in Svizzera. 19.30 Mus. pour la Suisse. 20.00 Inf. 20.10 Légèrement vôtre. 20.30 De la Réforme à l'humanisme. 21.10 Profils perdus. 22.00 Démons et merveilles. 22.30 Europe jazz.

BEROMUNSTER. — Inf à 16.00, 23.25. 16.05 Evolution de la thérapie. 16.30 Thé-concert. 17.25 Pour les jeunes. 18.00 Inf. 18.15 Radiojeunesse. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Concert récréatif. 20.25 Mélodies. 20.45 Chœur et orch. 21.00 Piano et orch. 21.30 Prague: ville et mère d'Israël. 22.15 Inf. 22.25 Jazz d'Amérique. 23.30 Divertissement populaire.

Vendredi 23 janvier 1970

SOTTENS. — 6.00 Bonjour à tous! - Inf. 6.30 De villes en villages. 7.00 Miroir-première. 8.00 Inf. - Revue de presse. 9.00 Inf. 9.05 Eve d'aujourd'hui. 10.00 et 11.00 Inf. 11.05 Spécial-neige. Entre 11.05 et 13.00 Ski à Megève. 12.00 Inf. 12.05 Aujourd'hui. 12.25 Si vous étiez... 12.30 Miroir-midi. 12.45 Cause commune. 13.00 Musicolor. 14.00 Inf. 14.05 Chron. boursière. 14.15 Radioscolaire. 14.45 Moments musicaux. 15.00 Inf. 15.05 Concert.

Second programme de Sottens. — 10.00 Pages de R. Schumann. 10.15 Radioscolaire. 10.45 Pages de R. Schumann. 11.00 Université internationale. 11.30 Initiation musicale. 12.00 Midi-mus. 14.00 Musik am Nachmittag.

BEROMUNSTER. — Inf. à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30, 15.00. 6.10 Bonjour champêtre. 6.20 Mus. pop. 6.50 Méditation. 7.10 Auto-radio. 8.30 Symphonie. 9.00 Pays et gens. 10.05 Chants. 10.20 Radioscolaire. 10.50 Mémento touristique. 12.40 Rendez-vous de midi. 14.00 Magazine féminin. 14.30 Mosaïque musicale. 15.05 Conseils du médecin. 15.15 Disques pour les malades.

TV ROMANDE

Jeudi 22 janvier 1970

16.45 Jardin de romarin. 17.05 Für unsere jungen Zuschauer. 18.00 Bulletin. 18.05 Les aventures de Saturnin. 18.20 Vie et métier. 18.55 Les Poucetofs. 19.00 «Flipper le Dauphin», feuilleton. 19.35 Bonsoir. 20.00 Téléjournal. 20.25 Carrefour. 20.40 «Le Duel», film. 21.50 Jazz à Montreux 1969. 22.40 Téléjournal - Tableau du jour.

TV FRANÇAISE

Jeudi 22 janvier 1970

1re chaîne. — 18.30 Dernière heure. 18.35 Schmilblic. 18.55 Bonne nuit les petits. 19.00 Actualités régionales. 19.25 «Maurin des Maures», feuilleton. 19.40 Les yeux, la voix. 19.45 Inf. première. 20.30 «Service de Nuit», théâtre. 22.45 Le fond et la forme. 23.30 Télénuit.

2e chaîne. — 17.30 Institut pédagogique. 18.00 Conservatoire des arts et métiers. 19.00 Actualités régionales. 19.20 Colorix. 19.30 24 heures sur la II. 20.30 A l'affiche du monde. 21.30 L'événement des 24 heures. 21.35 Ecran musical. 22.35 Prenez garde à la panthère. 22.55 24 heures dernière.

Vendredi 23 janvier 1970

1re chaîne. — 10.12 TV scolaire. 12.30 Midi-magazine. 13.00 Télémidi. 13.15 Midi-magazine. 14.03 et 15.05 TV scolaire.

2e chaîne. — 13.30 Conservatoire des arts et métiers.

CONVOCATIONS DU PARTI

CANTON DE GENÈVE

COMMISSION CULTURELLE ET DES LOISIRS. — Séance, jeudi 22 janvier, à 20 h., au secrétariat du PSG, 18, bd James-Fazy.

COMMISSION CULTURELLE ET DES LOISIRS. — Séance, jeudi 22 janvier, à 20 h., au secrétariat du PSG, 18, boulevard James-Fazy.

COMMISSION AD HOC DES STRUCTURES DE L'UNIVERSITÉ. — Séance, jeudi 22 janvier, à 20 h. 30, au secrétariat du PSG, 18, boulevard James-Fazy.

SECTION RIVE-GAUCHE : Comité, mardi 27 janvier, à 18 h. 30, au Café de l'Hôtel-de-Ville, 39, Grand-Rue. Organisation du congrès annuel du PSG. Présence indispensable.

COMITÉ DIRECTEUR DU PSG : Séance, lundi 29 janvier, à 20 h. 30, au Café Brazil, 2, place Cornavin. Les membres du bureau sont convoqués à 19 h. 45.

GROUPE DES FEMMES. — Comité, mercredi 21 janvier, à 20 h. 30, au secrétariat du PSG, 18, boulevard James-Fazy. Les élues sont cordialement invitées.

CANTON DE VAUD

LAUSANNE : Assemblée extraordinaire du PSL. — Jeudi 22 janvier, à 20 h. 30, rond-point de Beaulieu (premier étage), av. Jomini. Ordre du jour: votation fédérale, désignation des candidats pour les prochaines élections cantonales, désignation des délégués au congrès.

FEMMES SOCIALISTES VAUDOISES. — Samedi 24 janvier, à 15 h., Maison du Peuple, salle 5-6. Grande réunion cantonale avec la participation d'Isabelle de Dardel, députée, qui parlera de la présence des femmes dans les conseils et de Bernard Meisoz, député, qui nous entretiendra des femmes dans la vie politique et professionnelle. Un repas suivra (Prix: 8 fr., service compris). S'inscrire à l'avance auprès de Gisèle Mermoud (117, av. de Morges, 1004 Lausanne).

CANTON DE VAUD

ROLLE : Soirée avec repas. — Samedi 24 janvier, à 19 h. 30, à la salle de la Garderie, Grand-Rue 69. Invitation à tous. Choucroute ou raclette à discrétion. S'inscrire jusqu'au jeudi 22, dernier délai, auprès d'E. Muller, Temple 1, tél. 75 15 43.

Congrès extraordinaire

Samedi 31 janvier, à 14 h. 15, Grande Salle de Prilly. Ordre du jour: 1. Bilan de la législature (Raymond Lambercy); 2. Situation dans les arrondissements (Serge Maret); 3. Thèmes de la propagande (Pierre Aubert); 4. Désignation des candidats au Conseil d'Etat.

CANTON DE NEUCHÂTEL

DISTRICT DE BOUDRY. — Assemblé du comité de district (y compris les députés et les présidents des sections) le jeudi 22 janvier, à Boudry, au Café de l'Areuse, à 20 h. 15.

JURA

COURTÉTELLE. — La jeunesse socialiste jurassienne recevra Georges Moeckli. — L'ancien conseiller d'Etat G. Moeckli a accepté de faire pour les membres de la JSJ une rétrospective de sa vie de militant socialiste et d'homme d'Etat. L'assemblée devant laquelle il prendra la parole est convoquée pour le samedi 24 janvier, à 14 h., au Restaurant National à Courtételle. Le nouveau président de l'Union des jeunesses socialistes suisses, P. Berger, entretiendra auparavant l'auditoire de l'opposition extra-parlementaire en Suisse alémanique.

AUX SECTIONS DU P. S. JURASSIEN. — Tous les caissiers de section sont invités à retourner au caissier jurassien les timbres 1969 non vendus, et ce jusqu'à la fin du mois de janvier. Par la même occasion, ils sont invités à acquitter leur dû dans le délai le plus court.

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

ENCORE GIOVANOLI

Le slalom géant en deux manches de Kranjska Gora (Yougoslavie), doté du challenge Vitranc et comptant pour la coupe du monde, a été marqué par l'excellent comportement des Suisses, qui ont réussi un magnifique tir groupé derrière Giovanoli, Russel et Mauduit, en prenant les quatrième (Hemmi), cinquième (Tischhauser) et sixième places (Tresch).

Né le 23 janvier 1941 (il fêtera donc son 29e anniversaire demain), Dumeng Giovanoli a confirmé qu'il était encore l'atout le plus sérieux de l'équipe suisse. Cette victoire, succédant à celle de Kitzbuhel (où il fut en outre quatrième du slalom spécial), fait suite à une troisième place dans le géant d'Adelboden et à une deuxième place dans le spécial du Lauberhorn. Il faut remonter à la descente du Lauberhorn 1966 pour trouver une performance d'ensemble supérieure des Suisses. Ils avaient alors placé six des leurs parmi les dix premiers.

Giovanoli s'est montré nettement le meilleur de la première manche, ce qui lui a permis ensuite de « voir venir » son adversaire le plus dangereux, le Français Patrick Russel qui, bien qu'ayant réussi une très bonne deuxième manche, a dû finalement s'incliner de 77 centièmes.

Ce nouveau succès a permis à Dumeng Giovanoli (96 points) de remonter à la troisième place de la coupe du monde, derrière Patrick Russel (135 points) et Gustavo Thoeni (107).

Classement: 1. Giovanoli (S), 3' 16"64; 2. Russel (Fr), 3' 17"41 ; 3. Mauduit (Fr), 3' 18"60 ; 4. Hemmi (S), 3' 19"03 ; 5. Tischhauser (S), 3' 19"43 ; 6. Tresch (S), 3' 19"73; 7. Bachleda (Pol), 3' 20"15; 8. Bleiner (Aut), 3' 20"81 ; 9. Neureuther (All), 3' 21"01 ; 10. Rofner (Aut), 3' 21"10. Puis : 17. Russi (S), 3' 22"81 ; 19. Bruggmann (S), 3' 22"93.

Heini Hemmi (quatrième) s'affirme de plus en plus

Schmid, troisième à Saint-Moritz

Déjà vainqueur dimanche à Chamonix, le Tchécoslovaque Jiri Raska, champion olympique, a remporté la deuxième épreuve du Grand Prix des sauteurs, à Saint-Moritz. Devant 3000 spectateurs et dans d'excellentes conditions, il s'est imposé de la façon la plus nette. Chez les Suisses, outre Hans Schmid, le junior Walter Steiner s'est mis en évidence en prenant la onzième place, alors que Josef Zehnder a perdu toutes ses chances en faisant une chute à son premier saut.

Résultats : 1. Raska (Tch), 215,7 p. (82 et 81 m.); 2. Hoehnl (Tch), 206,9 (80 et 81 m.); 3. Schmid (S), 206,4 (80 et 83 m. 50); 4. Macle (Fr), 202,1 ; 5. Ihle (All), 199,4 ; 6. Aimoni (It), 198,8. Puis: 11. Steiner (S), 192,3; 15. Schoeni (S), 188,7; 19. Pfiffner, 186,2; 23. Zehnder (S), 171,6.

● L'Autrichien Egon Zimmermann (29 ans), champion du monde de slalom géant en 1962 à Chamonix et champion olympique de descente en 1964 à Innsbruck, a remporté le slalom spécial sur pistes parallèles du premier tournoi européen de ski professionnel, à La Clusaz. Il a battu en finale, par deux manches contre une, le Français Jean-Lou Moris (25 ans), moniteur de ski à Val-d'Isère.

Basketball OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Le championnat national de basketball de ligue nationale A reprendra vendredi, avec les premières rencontres du deuxième tour, qui se terminera le 18 avril.

LE CALENDRIER

23 janvier : Stade français—Champel, Jonction—Nyon. — 24 janvier : UGS—Birsfelden, Fribourg—Federale. — 25 janvier : Olympic La Chaux-de-Fonds—Federale. — 30 janvier : UGS —Champel, La Chaux-de-Fonds—Jonction. — 31 janvier : Federale—Stade français, Birsfelden—Pully, Nyon—Fribourg. — 7 février : Jonction—Birsfelden, Stade français—Nyon, Fribourg —La Chaux-de-Fonds, Pully—Champel, Federale—UGS. — 21 février : Jonction—Stade français, Champel—Fribourg, Nyon—Birsfelden, Pully—La Chaux-de-Fonds. — 28 février : Birsfelden—La Chaux-de-Fonds, Pully—UGS, Champel—Federale, Fribourg—Stade français. — 1er mars : Nyon—Federale. — 6 mars : Champel—Jonction, Stade français—UGS. — 7 mars : Birsfelden—Fribourg, Federale—Pully. — 8 mars : La Chaux-de-Fonds—Nyon. — 14 mars : Birsfelden—Federale, Pully—Jonction, UGS—Fribourg. 15 mars : La Chaux-de-Fonds—Champel. — 20 mars : UGS—Jonction, Stade français—Pully, Nyon—Champel. — 10 avril : Nyon—UGS. — 11 avril : Champel—Birsfelden, Stade français—La Chaux-de-Fonds, Federale—Jonction, Fribourg—Pully. — 18 avril : UGS—La Chaux-de-Fonds, Jonction—Fribourg, Birsfelden—Stade français, Pully—Nyon.

LES CLASSEMENTS

Ligue nationale A : 1. Stade français, 9-18 ; 2. Fribourg Olympic, 9-16 ; 3. Federale Lugano, 9-16 ; 4. Birsfelden, 9-15 ; 5. UGS, 9-14 ; 6. Champel, 9-12 ; 7. Jonction, 9-12 ; 8. Nyon, 9-11; 9. Pully, 9-11 ; 10. Olympic La Chaux-de-Fonds, 9-9.

Ligue B. — *Groupe 1 :* 1. Vevey, 8-16 ; 2. Cossonay, 9-15 ; 3. Martigny, 9-15 ; 4. Uni Bâle, 9-14 ; 5. Etoile Genève, 9-13 ; 6. Molino Nuovo Lugano, 9-13 ; 7. Gland, 9-13 ; 8. Rapid Fribourg, 7-11 ; 9. Lausanne Basket, 8-10; 10. Saint-Paul, Lausanne, 9-9.

Groupe 2 : 1. Lausanne-Sports, 9-18; 2. Stade Fribourg, 9-17 ; 3. Pregassona, 9-15 ; 4. Lémania Morges, 9-14 ; 5. Neuchâtel-Sports, 9-14 ; 6. Zurich, 9-13 ; 7. Rosay Lausanne, 9-11 ; 8. Renens, 9-11 ; 9. Bellinzone, 9-11 ; 10. Chêne Montchoisi, 9-11.

Ligue nationale féminine : 1. Mendrisio, 9-17 ; 2. Stade français, 9-17 ; 3. City Berne, 9-15 ; 4. Fémina Berne, 9-15 ; 5. Servette, 9-14 ; 6. Chêne Genève, 9-14 ; 7. Muraltese, 9-13 ; 8. Uni Bâle, 9-11 ; 9. Nyon, 9-10 ; 10. Lausanne-Sports, 9-9.

Les gymnastes d'Yverdon à La Chaux-de-Fonds

On peut déjà annoncer qu'une grande rencontre intervilles de gymnastique à l'artistique aura lieu le samedi 31 janvier au Pavillon des sports de La Chaux-de-Fonds. L'Ancienne sera opposée aux Amis-Gyms d'Yverdon.

Des deux côtés, on annonce des grands noms de la gymnastique neuchâteloise et vaudoise. Michel Froidevaux, François Mugueli (notre photo), Serena pour les Chaux-de-Fonniers, Leuba et les frères Jossevel pour les Vaudois.

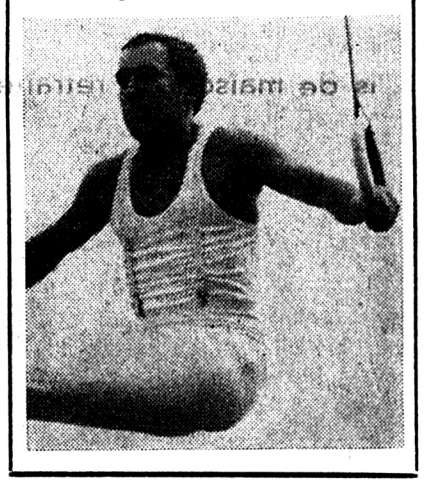

D'accord pour 20 millions, mais pas davantage!
Votez NON le 1er février!
Alliance des Indépendants

les roches blanches

EDOUARD ROD

65

Peu à peu, cependant, les visiteurs revenaient : quelques-uns insatiables, pour la seconde fois ; d'autres, nouveaux, curieux et admiratifs. La présence de M. Massod de Bussens fut très remarquée. On se disait de l'un à l'autre :

— Il s'est décidé à venir... Oh ! oh !...

Plusieurs le saluèrent : il répondait avec sa réserve habituelle, un peu hautaine, qui coupait court aux familiarités. Il ne serra pas d'autre main que celle de M. Quartier, qui le retint un instant devant les orchidées ; ensuite, il resta seul, jusqu'au moment où M. Leen, qu'accompagnaient ses deux enfants, vint l'entretenir. Maud et Francis, toujours remuants et gais, eurent bientôt fait d'emmener Maurice courir par les allées, tandis que les deux pères s'installaient pour causer, sur un banc. D'un ton posé, naturel, qui écartait toute idée de soupçon ou de curiosité, M. Leen s'informa du départ de Mme Massod de Bussens, de ses projets, de sa santé :

— J'espère que vous n'avez pas d'inquiétude grave ?

— Non... non... Un peu de fatigue, un peu de faiblesse... Le docteur Mathorel est très rassurant...

M. Massod de Bussens ne savait pas mentir : il rougissait et baissait les yeux.

— La cure sera-t-elle longue ? reprit l'Américain.

— Je ne sais pas... Cela dépend... Quelques semaines...

— J'espère que vous viendrez souvent à Bois-Joli, pendant que vous êtes seul... Votre petit Maurice s'ennuiera beaucoup de sa mère : amenez-le, pour jouer avec les enfants.

— Je vous remercie, cher monsieur.

En passant devant eux, les gens les examinaient d'un regard bref, en chuchotant. Gêné par cette curiosité qui le fouettait comme une injure, M. Massod de Bussens se leva, en disant à son compagnon :

— Marchons un peu, voulez-vous ?

Ensemble, ils firent deux ou trois fois le tour de l'exposition, tandis que derrière eux les commentaires allaient leur train :

— Il a tout au plus daigné répondre au salut du syndic...

— ...C'est qu'il est d'une humeur massacrante!...

— ...Tout pâle...

— ...Les yeux rouges, comme s'il avait pleuré!...

— Et le petit garçon ?

— Oh ! lui, c'est un enfant : il ne sait rien, il joue et oublie sa mère...

— ... Cela n'est même pas très convenable : son père devrait le tenir !...

Une personne, qui avait assisté au départ de l'express, donna des détails :

— ... Le petit pleurait, sanglotait, se tordait à faire pitié... Elle ne disait rien, semblait ne rien voir... Elle a embrassé son enfant, une seule fois, en montant en wagon, et serré la main de son mari, froidement, comme celle d'un étranger... Puis, le train a sifflé... M. Massod de Bussens est resté debout, à la même place, au moins cinq minutes, tout pâle, la tête basse... L'enfant n'osait plus pleurer... A la fin, ils sont partis ensemble... C'était triste comme un enterrement !...

... Quand M. Massod de Bussens eut le sentiment de s'être assez montré, il rappela Maurice et prit congé de M. Leen. Comme il allait sortir, devant le tourniquet, il rencontra Trembloz qui faisait son entrée, ayant compris, lui aussi, qu'il ne pouvait manquer à la solennité locale. Ce fut un instant de tragique émotion, comparable à ces minutes anxieuses que traversent les spectateurs des cirques, lorsque, dans un brusque arrêt de l'orchestre, un acrobate prépare son tour le plus périlleux.

Les Biellans, jusqu'alors, avaient voilé leur curiosité : ils la lâchèrent ; leurs conversations se turent, tous les yeux se braquèrent sur les deux hommes. Les mieux placés remarquèrent ou crurent remarquer un mouvement de Maurice, prêt à courir au-devant du pasteur, que M. Massod de Bussens arrêta net, d'une lourde pression de main qui faillit arracher un cri à l'enfant. Du reste, les deux hommes se saluèrent, l'un cérémonieux et grave, l'autre hautain et glacial. Trembloz entra dans la foule.

Il regardait les gens, les choses, sans rien voir, avec, au fond de ses yeux désespérés, la vision affolante du train, que tout à l'heure, du bord de la voie, hors de la ville, il avait vu passer dans le fracas et la fumée, broyant son cœur comme s'il eût palpité sur les rails, et, à peine disparu, ne laissant plus dans son être aboli que la morne sensation du jamais plus. A travers le bruit des pas qui craquaient sur les allées et des voix babillantes, il n'entendait que la rumeur de ses pensées, plus troubles que les eaux noires du lac quand l'orage a secoué leurs profondeurs, si confuses qu'il ne les comprenait pas, si lancinantes que des cris de douleur s'étouffaient dans sa gorge. Eperdu, il erra parmi les plantes, sous les regards qui pesaient sur lui. On le saluait : il rendait les saluts d'un geste mécanique. Peu à peu, le bruit, le mouvement, les couleurs, et aussi de vagues prières qu'il murmurait tout bas, sans remuer les lèvres, bercèrent son mal et l'assoupirent. Heureusement que pendant près d'un quart d'heure il resta seul, personne ne se décidant à l'aborder. Puis, dans une poussée de générosité, pour le consoler de sa solitude, pour montrer qu'il ne l'abandonnait pas, M. Quartier vint lui tendre la main :

(A suivre.)

La Chaux-de-Fonds

Au Conseil général: L'hôpital à nouveau au centre des débats

Avec dix-huit points à l'ordre du jour, on pouvait s'attendre à une séance variée; elle le fut malgré l'absence des radicaux, et le renvoi de leurs motions à une prochaine séance.

Tous les groupes présents ont regretté le nouveau retard apporté à la future construction d'une quatrième maison de retraite. Mais c'est encore l'hôpital qui a occupé le plus longtemps nos édiles, que nous devons féliciter pour la concision dont ils ont fait preuve dans les discussions ayant trait aux autres points du programme de la soirée.

Incroyable désinvolture radicale

En ouvrant la séance le président M. Ph. Thomi (POP), exprime des vœux pour le prompt et complet rétablissement de Mme Corswant, victime d'un accident. Il donne lecture de la lettre d'André Sandoz, qui annonce sa volonté de quitter ses fonctions le 31 mai 1970. Celui-ci remercie ses collègues du Conseil communal, les membres du législatif et, comme il siégera encore de nombreuses fois au banc de l'exécutif, leur demande d'attendre la dernière séance pour prendre congé. Puis, le président donne lecture d'une seconde lettre, assez étonnante. Dans celle-ci, le groupe radical annonce que comme son assemblée des délégués a été fixée le même soir que le Conseil général, ses conseillers ne seront pas présents et demandent que les motions qu'ils ont déposées soient renvoyées à une séance ultérieure. Cette désinvolture est inconcevable, car ainsi le Parti radical démontre le peu d'intérêt réel qu'il porte aux affaires communales. Nous ne pousserons pas la curiosité jusqu'à lui demander si une choucroute était à la base de sa décision.

Pas de maison de retraite au Fort-Griffond

On avait cru trouver une heureuse solution en faveur d'une quatrième maison de retraite en notre ville. L'emplacement était excellent. Le fait de créer quarante logements destinés à nos vieillards dans un immeuble locatif l'était tout autant. Malheureusement — et il faut le regretter — le plan financier primordialement établi ne correspondait pas à la réalité. Les devis définitifs dépassaient de 26,8 % le montant des dépenses prévues qui, de 3 725 000 fr. passaient à 4 723 000 fr., avec encore en plus une réserve sur le montant définitif des travaux de maçonnerie. Les loyers prévus (124 fr. pour une personne seule, 157 fr. pour un couple) passaient respectivement à 181 fr. et à 229 fr. Ainsi, le but recherché de mettre à disposition des vieillards des logements à un prix acceptable n'était pas atteint, Il a fallu renoncer à cette solution et il faut repartir à la recherche d'une autre. Tous les groupes — à part le Parti radical, absent — regrettent la perte de temps qui en résulte.

PATINOIRE DES MÉLÈZES

J.-M. Boichat (soc.) s'étonne que trois demandes de crédits se soient succédé en moins d'un an en faveur de l'ensemble sportif patinoire-piscine. Il aurait préféré un seul débat d'ensemble. Malgré cela, le groupe socialiste votera le crédit demandé. M. Jaggi (PPN) partage en partie cette opinion; il ne pense pas qu'il faille se faire trop d'illusions sur l'apport qui pourra résulter des matches des championnats du monde; sur ce point, nous lui donnons raison. Le crédit de 426 000 fr. est voté à l'unanimité.

AMÉNAGEMENT DE L'IMMEUBLE SERRE 12

Ed. Graber apporte l'adhésion du groupe socialiste aux conclusions du rapport de la commission dont nous avons donné connaissance dans une précédente édition. M. J. Steiger (pop.) en fait de même et retire une interpellation qu'il avait déposée à ce sujet. Le crédit nécessaire de 436 000 francs est voté à l'unanimité.

Le livre rouge

M. L. Sidler (pop.) développe sa proposition, qui est la suivante:

Article premier. — *Le Conseil général de La Chaux-de-Fonds élève une protestation énergique contre la diffusion du livre portant le titre « Défense civile », dont le contenu cherche à conditionner l'opinion publique sur des points qui n'ont aucun rapport avec la défense du pays; les auteurs de ce livre caricaturent les droits du peuple, ils insinuent que le droit de grève, la lutte pour la paix et même le progrès social constituent des trahisons. D'autre part, ce livre contient de nombreuses insinuations et affirmations gratuites propres à aggraver la xénophobie.*

Art. 2. — *Le Conseil communal est chargé de transmettre cette protestation au Conseil fédéral.*

Ed. Tripet (soc.) approuve, au nom de son groupe, cette protestation. M. Jaggi (PPN) reconnaît que ce livre est farci d'excès et d'erreurs, mais il ne votera pas la résolution. Il préférerait qu'on félicite le Conseil fédéral d'avoir été un des premiers à signer le Traité de non-prolifération des armes nucléaires. Mais il n'en fait pas une proposition, ce que regrette Cl. Robert (soc.). La proposition Sidler est acceptée par 19 voix contre 7.

FONDS DES OBJECTEURS DE CONSCIENCE

W. Kurz (soc.) développe la motion suivante:

Nous prions le Conseil communal d'affecter le fonds spécial des objecteurs de conscience (travail hospitalier) à une œuvre qui les concerne tout particulièrement. Il pourrait servir à financer des travaux de service civil et contribuer par exemple à pallier la pénurie de personnel dont sont frappés les établissements d'utilité publique (maison de retraite pour dames âgées, etc.).

M. Ramseyer, conseiller communal (PPN), n'a pas encore été à même de définir comment ce fonds, dénommé au départ Fonds d'entraide aux malades, a changé d'appellation pour devenir Fonds spécial des objecteurs de conscience. Aujourd'hui, ce fonds se monte à 5000 fr. M. Ramseyer est prêt à étudier le moyen de changer sa destination primitive, mais, au préalable, il faudra obtenir l'autorisation de l'Etat. La motion est prise en considération par 15 voix contre 2.

Epuration des eaux

M. E. Broillet, conseiller communal (pop.), annonce que le bureau d'ingénieurs a déposé ses projets dans les délais prévus. L'heure du choix est arrivée ; il faudra probablement s'en tenir à la réalisation la plus économique. Certaines données à fournir par les services techniques communaux sont encore à établir. La décision pourrait intervenir au milieu de 1970.

Présentation du budget

R. Huguenin (soc.) avait en son temps déposé l'interpellation suivante:

Les soussignés s'étonnent que les membres du Conseil général, hormis ceux de la commission, ne soient pas encore en possession d'une épreuve du budget 1970.

L'étude approfondie d'un tel document s'avère bien difficile dans le laps de temps nous séparant des fêtes de fin d'année. Bien que des promesses furent faites quant à la parution plus avancée du budget, nous devons nous rendre une fois de plus à l'évidence qu'elles ne sont pas tenues.

L'examen, voire l'adoption des prévisions comptables de la commune par notre conseil cette année encore pourrait être compromise. Le Conseil communal voudra bien nous renseigner si cette manière de procéder est judicieuse.

Depuis lors, le budget a été adopté. R. Huguenin le constate, mais il estime que sa réclamation reste valable et qu'on doit en tenir compte pour l'an prochain. M. Moser, conseiller communal (rad.), démontre les difficultés qui se présentent et qui retardent la présentation du budget ; tout sera mis en œuvre pour gagner du temps.

Hôpital de gériatrie et nouvel hôpital

En l'absence de Mme Corswant, M. Steiger (pop.) développe une interpellation qui demande à quoi en est l'étude de la création d'une division de gériatrie dans les locaux de l'ancien hôpital.

De son côté, Ed. Tripet (soc.) a défendu une motion déposée par le groupe socialiste. Son importance nous contraint y à revenir plus longuement demain. Ed. Tripet démontra en effet que la situation de notre hôpital n'avait rien de surprenant. Se basant sur l'expertise de l'OMS, sur des statistiques suisses précises et sur l'analyse du rôle exact de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds dans le canton, l'orateur en tira la conclusion que le canton ne faisait pas suffisamment sa part, et le prouva chiffres et faits à l'appui. Après avoir, en outre, évoqué les charges en perspective, montrant au passage la situation du personnel de l'hôpital, Ed. Tripet conclut :

« Tous ces faits amènent le groupe socialiste à demander au Conseil communal d'intervenir auprès du Conseil d'Etat : pour le prier tout d'abord, et dans l'immédiat, d'examiner un mode de répartition plus judicieux de la subvention cantonale dans son état actuel ; ensuite, et surtout, pour l'engager à définir une vraie politique hospitalière à l'échelle du canton, et non seulement à se contenter d'aménager le statu quo en ménageant le mieux possible, à gauche et à droite, la susceptibilité de tous. Ce qu'il nous faudrait aujourd'hui, c'est un clair organigramme des hôpitaux du canton, où soient définies non seulement leurs fonctions et leurs responsabilités, mais aussi précisées les collaborations et les rationalisations nécessaires. La subvention alors, plutôt que de servir à boucher plus ou moins bien des trous, pourrait servir d'instrument pour réaliser un plan cohérent de développement des institutions hospitalières. On me dira qu'il faudra remettre sur le métier la loi hospitalière ? Eh bien ! tant mieux, si cette loi se révèle ensuite meilleure. Dans tous les cas, elle ne saurait demeurer rigide, alors que la demande de soins de la part des malades, le coût de la médecine et la fonction des hôpitaux sont soumis à une évolution constante, qui se traduit par une augmentation plutôt que par une diminution des charges assumées par les collectivités publiques. Cette planification, qui est aussi nécessaire que celle des routes cantonales, ne pourrait être que profitable à l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds. Du même coup, les finances communales n'auraient certainement rien à y perdre. »

M. Ramseyer, conseiller communal (PPN), redit au sujet de l'hôpital de gériatrie ce qu'il a déjà exposé l'an passé. Trois études ont été faites ; elles se traduisent respectivement par des dépenses estimées à 16 800 000 fr. pour la plus chère et à 4 120 000 fr. pour celle qui ne concerne qu'une réfection de l'ancien bâtiment. La solution intermédiaire n'a pas été retenue. Si le rôle de la commune est de construire des maisons de retraite, le rôle de l'Etat est d'assurer la réalisation d'un hôpital de gériatrie, puisqu'il a reconnu que celui-ci venait en tête des besoins hospitaliers du canton. Les démarches continuent pour obtenir de l'Etat qu'il assume ses responsabilités en cette matière.

En ce qui concerne l'hôpital, M. Ramseyer estime qu'il faut attendre les propositions définitives du Conseil d'Etat sur une nouvelle clé de répartition des subventions.

M. Jaggi (PPN) rend hommage à Ed. Tripet pour son exposé, mais lui aussi veut attendre les propositions de l'Etat avant de se prononcer. Il fait confiance aux autorités et refuse de voter la motion socialiste. Celle-ci n'en est pas moins adoptée à une forte majorité.

Le solde de l'ordre du jour est renvoyé à la prochaine séance fixée au 17 février, car il est 23 h. *E. Mls.*

CARNET DU JOUR

Cinémas

CORSO: 20.30, «Il était une fois, dans l'Ouest...».
EDEN: 20.30, «La Religieuse de Monza».
PLAZA: 20.30, «Mélodie en Sous-Sol».
RITZ: 20.30, «Le Gendarme se marie».
SCALA: 20.30, «Les Cent Fusils».

Divers

TRÉTEAUX D'ARLEQUIN: 20.45, «Les Bonnes», de Jean Genet.
MAISON DU PEUPLE (2e étage): conférence avec diapositives, «Paris, comme je l'ai vu», par R. Porret (Club des loisirs).
GALERIE DE L'ADC (Léopold-Robert 84): 9.00 à 12.00, 14.00 à 18.00 et 20.00 à 22.00, exposition «L'Or». Entrée libre.

Pharmacie d'office

Pharmacie Carlevaro, Léopold-Robert 81. (Dès 22.00, appeler le No 11.)

MÉMENTO LOCLOIS

CINÉMA LUX: 20.00, «Le Docteur Jivago».
PHARMACIE D'OFFICE: Pharmacie Moderne. (Dès 21.00, le No 17 renseigne.)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU PARTI

Aménagement du territoire

Mardi, sous la présidence de Chs Augsburger, la section a consacré sa soirée à un exposé de F. Matthey, consacré à l'aménagement du territoire. Il a été suivi d'une très large discussion. Dans un pays où le droit d'établissement et le droit à la propriété privée sont garantis d'une manière presque absolue, il faut être optimiste et ne pas manquer d'enthousiasme pour tenter d'établir des plans d'aménagement du territoire, dont les données peuvent être protégées par les lois et ne pas ruiner la collectivité par leurs répercussions financières.

C'est l'impression que nous avons ressentie à la fin des débats. Ceci malgré la volonté d'aboutir, la foi en l'avenir, la passion marquée par F. Matthey. Par contre, nous considérons avec lui que la lutte entreprise en vue de conserver un pays vivable est indispensable, qu'elle doit être conduite avec énergie, et qu'elle passe par l'aménagement du territoire.

Résumons brièvement l'excellent exposé de notre camarade, qu'il a illustré de cartes géographiques et de plans.

L'explosion démographique de la population est marquée dans notre pays par un pourcentage toujours plus grand de jeunes et de vieux et une diminution de la population active. 54 % des Suisses vivent dans des villes.

Il faut donc augmenter le nombre des écoles, des hôpitaux, des homes et maisons de retraite. Alors qu'on comptait une voiture pour 24 habitants en 1950, on en compte une pour 4,6 habitants en 1969. Il est donc nécessaire d'oragniser les transports par route et par voie ferrée, de s'occuper de la distribution de l'eau et de la lutte contre sa pollution, de la répartition de l'énergie, etc. Les villes attirent de plus en plus de monde. Le service tertiaire est une des bases de ce phénomène. Il faut freiner cette concentration de population et la concentration des directions d'entreprise si l'on veut éviter la diminution de vitalité de certaines régions. La construction de logements est indispensable à la possibilité du développement industriel, qui dépend du recrutement de la main-d'œuvre et des cadres qu'il s'agit de loger.

Dans notre canton, l'aménagement du territoire dépend du Département de l'agriculture, qui a créé une communauté de travail pour l'aménagement du territoire qui s'occupe également des remaniements parcellaires. Le décret sur la protection de la nature et des sites, voté par une très large majorité du peuple, nous a dotés de la loi la plus avancée en la matière du pays. L'aménagement entrepris dans l'Entre-Deux-Lacs est un exemple d'application. Pour le haut du canton, les problèmes économiques prédominent sur les autres. Enfin, F. Matthey constate que l'aménagement du territoire est accepté par tous, mais chacun le discute, ou devrait le discuter. Il aurait pour conséquence primordiale d'empêcher le gaspillage du sol et une meilleure répartition de la propriété foncière.

En fin d'assemblée, les treize délégués au congrès cantonal ont été désignés. Puis il fut donné lecture d'une lettre d'André Sandoz, qui remercie ses camarades et leur donne les raisons qui l'ont incité à se retirer trois mois environ avant la date qu'il avait primordialement fixée. Cela permettra à son successeur d'être présent au moment de l'établissement du budget. Un cours d'orientation socialiste sera donné par René Meylan, les mardis 10, 17, 24 février et 3 mars. **E. M.**

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Jugement justement cassé

Le procureur général du canton s'était justement indigné au sujet d'un jugement du Tribunal de Neuchâtel qui n'avait condamné qu'à une peine d'un mois de prison avec sursis un automobiliste pris de boisson, M. J.-J. L., commerçant à Marin, qui avait tué avec sa voiture un piéton, M. C.-L. Hofer de Neuchâtel. A la suite d'un recours du dit procureur, la Cour de cassation pénale vient de se prononcer. Elle lui a donné raison et a renvoyé l'affaire devant le Tribunal de Boudry.

NEUCHATEL: Escroquerie

Deux époux, Ghislain et Ph. B., 31 ans, ont tous deux comparu, mercredi, devant le Tribunal de Neuchâtel. La première était prévenue d'escroquerie, de gestion déloyale, d'usure et d'abus de confiance, tandis que le mari n'était poursuivi que pour recel.

La femme aurait dépouillé, par diverses manœuvres peu honnêtes, un vieil homme de leurs connaissances de ses économies (environ 20 000 fr.). L'affaire se révélant fort complexe, le tribunal l'a renvoyée à plus tard.

NARDIN—MARVIN: Les dessous d'une fusion

Après l'annonce de la fusion entre les entreprises horlogères Marvin à La Chaux-de-Fonds et Ulysse Nardin au Locle, des inquiétudes apparaissent : cette fusion, en effet, a été dictée, selon les informations recueillies, par un puissant brasseur d'affaires américain, et serait liée à la récente affaire Benrus. Les deux entreprises américaines qui avaient fait déménager Benrus auraient en effet cédé à l'homme d'affaires en question les actions que Benrus possédait — la majorité — chez Nardin. L'industriel aurait en outre pris le contrôle de Marvin au travers d'une société d'investissement gérée par un juriste genevois. L'inquiétude vient donc de cette mainmise américaine soudainement révélée, parce qu'on a appris, dans cette région, ce que cela pouvait signifier...

CHRONIQUE JURASSIENNE

Contre-projet à l'initiative socialiste sur les vacances

Le Conseil exécutif a déposé un contreprojet à l'initiative du Parti socialiste jurassien, demandant trois semaines de vacances payées.

Dans son initiative, appuyée par 14 171 signatures, le Parti socialiste jurassien demande l'abrogation de l'article 11 de la loi cantonale portant introduction de la loi fédérale sur le travail, et son remplacement par une disposition dont la teneur est la suivante : « L'employeur est tenu d'accorder par année au maximum trois semaines de vacances payées. »

Le Gouvernement bernois est arrivé à la conclusion que l'initiative ne permet pas de faire des différences quant à l'âge et aux années de service, et qui exclu, d'autre part, dans une large mesure, la réglementation des vacances par la voie du contrat collectif de travail, doit être rejetée.

A l'unanimité aussi, il a décidé d'opposer à cette initiative un contreprojet. Ce dernier prévoit que « tout travailleur a droit par année à trois semaines au moins de vacances payées ». Il ajoute qu'« il peut être établi, par la voie du contrat collectif de travail, ou du contrat type de travail, une réglementation dérogeant à l'alinéa ci-dessus. Une dérogation intervenant par la voie du contrat collectif n'est cependant admissible que si, dans l'ensemble, elle assure au travailleur une situation au moins équivalente ».

Le canton de Berne appartient aux neuf cantons (en majorité peu industrialisés) qui n'ont pas encore légalisé jusqu'ici les trois semaines de vacances payées.

BIENNE: Satyre condamné

Dans la nuit du 30 au 31 octobre, R. F., Espagnol, 20 ans, aperçut une jeune femme dans une cabine téléphonique de la poste. Partiellement sous l'influence de l'alcool, il fut saisi par l'envie d'en abuser. La jeune femme se défendit énergiquement, cria, et parvint à attirer l'attention. Trois chauffeurs se précipitèrent à son secours et l'Ibère décampa. La police le retrouva plus tard dans un wagon.

Poursuivi pour tentative de viol, attentat à la pudeur avec violence et outrage public à la pudeur, R. F. a comparu devant le tribunal. Il a été condamné à 11 mois d'emprisonnement moins 2 jours de préventive et à l'expulsion du territoire suisse durant 5 ans, le tout avec un sursis de 3 ans. Le coupable devra payer 600 fr. de frais et verser à sa victime 1000 fr. pour tort moral et 208 fr. de dommages et intérêts.

VAUD

LES CIRCONSTANCES DE LA VIE POLITIQUE

LAUSANNE
LE DÉSIR DU POUVOIR

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler, en ce début de campagne électorale, ces commentaires que M. Maurice Meylan, secrétaire du Parti libéral, avait consacrés aux élections communales dans «Forum libéral» de décembre :

« Le succès radical a été attribué, d'un chœur unanime, aux mérites et au travail du secrétaire général du parti en question, M. J.-P. Delamuraz. C'est exact, mais cela n'explique pas tout. Les radicaux ont, à l'état latent, le désir du pouvoir. Qu'un secrétaire permanent souffle sur cette braise, il allume des incendies. Il n'en sera jamais de même dans notre parti. Chez nous, quel que soit le poste à repourvoir, il y a toujours une hésitation de la part du candidat pressenti. Il n'en va pas de même chez les radicaux. »

Comme ces choses sont délicatement dites. Si M. Meylan était un affreux socialiste ou communiste, il aurait parlé vulgairement d'appétit du pouvoir. Mais il est d'un parti ami, M. Meylan. Il parle de désir. Ah ! comme c'est beau l'amour fraternel. Ça fait trouver de ces expressions !

YVERDON
CE QU'ON DIT
ET CE QU'ON NE DIT PAS

Les succès du socialisme suédois sont tellement évidents que plusieurs capitalistes honnêtes les ont reconnus. Comme il fallait s'y attendre, cela n'a pas beaucoup plu au « Journal d'Yverdon ». Aussi vient-il de publier un article d'un certain Marcel Gap intitulé « Le mirage du socialisme suédois ». On nous y apprend que le socialisme suédois n'existe tout simplement pas, mais qu'il est du capitalisme « mieux organisé et plus intelligent » qu'ailleurs. Et comme tout de même la ficelle est trop grosse, on termine en déclarant que « malgré les gros salaires, le standing économique, sanitaire, hygiénique, sans pareil, les conditions de logement de rêve, « l'homme suédois », l'homme ou la femme, les jeunes surtout, pris comme individu, comme couple ou comme famille, n'est pas plus heureux que l'Allemand, le Français ou l'Italien. On n'a qu'à penser au pourcentage de drogués, un des plus élevés d'Europe, aux déchaînements sexuels, aux suicides, à l'alcoolisme ».

Que le Suédois ne soit pas plus heureux que l'Allemand, le Français ou l'Italien, c'est possible. Mais ce qui est certain, c'est que les pauvres, les malades, les déshérités de toutes sortes sont moins malheureux en Suède qu'en France, qu'en Allemagne, qu'en Italie et qu'en Suisse. Mais cela, qui est énorme, on ne le dit pas. On préfère accréditer la légende des suicides, de la drogue et des déchaînements sexuels.

CORSIER
SUR L'AIR DE GUILLAUME TELL

Lors d'une assemblée libérale du cercle, M. A. Barbey a prononcé ces paroles mémorables que nous tirons de la « Feuille d'Avis de Vevey » :

« Trop de Suisse s'imaginent naïvement qu'il a suffi que Tell abatte Gessler pour que la liberté soit sauvée pour toujours, alors que journellement une administration tentaculaire empiète sur la vie privée du citoyen, imposant parfois des décisions discutables. »

Qu'attend M. Barbey pour sortir son carquois et tirer sur ces tentacules. Une pieuvre, c'est pourtant plus facile à atteindre qu'une pomme. Et du moment que nous n'avons plus de Guillaume Tell, il en faut bien un qui recommence, non !

AIGLE
HEUREUX HÔTELIERS

Le projet de loi sur le tourisme agite passablement certains milieux hôteliers vaudois qui sont résolument contre. Pour essayer d'y voir clair, Mme Jaggi, rédactrice de la « Feuille d'Avis du District d'Aigle », a interviewé M. Muller, président de l'Association cantonale vaudoise des hôteliers. Voici la fin de ce dialogue :

Mme Jaggi : On a besoin d'une loi sur le tourisme. Toute loi est perfectible. Ne vaut-il pas mieux avoir une loi, même imparfaite, et pouvoir aller de l'avant ?

M. Muller : C'était toujours mon avis. Cette loi est un compromis, comme tant de compromis en Suisse. Mais c'est tout de même le départ d'une nouvelle phase de collaboration entre l'Etat et l'hôtellerie.

Mme Jaggi : Ce que je craindrais, c'est que si le projet ne passe pas à la session de février et qu'on commence maintenant à remanier l'ensemble de la loi on n'ait rien avant cinq ans.

M. Muller : Cinq ans ! Moi je dirais dix ans ! Parce qu'à ce moment-là, la génération actuelle sera pratiquement neutralisée et on ne nous consultera plus jusqu'à ce que les têtes aient changé, qu'il y ait d'autres personnes qui reprendront ça en main. Donc je crois que c'est même très optimiste de dire cinq ans, je dirai dix ans. Par contre, je pense que l'attitude catégorique de l'Etat qui défend le projet — donc presque contre le gré des hôteliers — apporte aussi quelque chose de positif : c'est que ça va passer comme de rien. Parce que maintenant ceux qui étaient contre les hôteliers vont être pour l'Etat !

Heureux hôteliers qui sont ainsi choyés et gâtés par l'Etat et qui ne s'en rendent même pas compte !

VÉBÉ.

L'hôtellerie en plein air dévoile son expansion de 1970!

Pendant les vacances blanches récentes, le col des Mosses a donné une image vivante de l'extraordinaire essor de cette « hôtellerie en plein air » dont le Palais de Beaulieu sera, dès le 7 février, le centre international.

Un nombre record d'exposants présenteront le dernier cri des villas mobiles que sont, en hiver et en été, les caravanes, les tentes modernes de vacances, et dans l'immense secteur nautique, plus vaste que précédemment — le double de surface, avec 14 000 m² — qu'au Salon de 1968, une collection complète des embarcations de la navigation de plaisance. Complétant cet ensemble, 17 pays animent le secteur international du tourisme, par leurs pavillons officiels de renseignements et de conseils en vue des vacances de printemps et d'été.

Le but du Salon de Lausanne est d'offrir à tous les campeurs une orientation complète, d'être un centre de suggestions et de conseils. Le Salon de 1970, en caravaning, va célébrer le 51e anniversaire de l'existence de la caravane ! La première « remorque habitable » fut exposée dans un garage voisin du Salon britannique de l'automobile de 1919. Elle trouva aussitôt preneur. En 1932, au Rallye de Monte-Carlo, une caravane à quatre couchettes fut accouplée à une voiture concurrente, et reçut un prix spécial au concours du confort. En 1968, une caravane de 3 m. parcourut 3200 km. en 42 h., à une moyenne de 76 km/h., puis réalisa le déplacement Londres-Rome (1900 km.) sans arrêt en 23 h. 45 min., à la moyenne de 80 km/h. Sur autoroute, une caravane a roulé à 147 km/h. Ces précisions démontrent le degré de développements techniques orientés sur la façon de choisir une caravane, de la conduire, de l'utiliser, de vivre de façon confortable dans ces villas itinérantes.

LAUSANNE : Avez-vous été victime des voleurs ?

Dernièrement, la police judiciaire municipale a procédé à l'arrestation de deux cambrioleurs qui avaient perpétré un vol de 10 500 fr. dans les bureaux d'une entreprise lausannoise, ceci au début du mois de décembre 1969. D'autre part, ils ont pu être confondus comme auteurs de nombreux vols avec effraction commis dans des caves et des étendages de notre ville. Ils ont dérobé en particulier des valises, des sacs de voyage, des draps de lit, des linges de bain, des chemises pour homme et autres vêtements. Une femme est également impliquée dans cette affaire pour recel.

Jusqu'à ce jour, une partie de cette marchandise a pu être restituée aux lésés qui s'étaient fait connaître. Toutefois, de nombreux effets se trouvent encore en souffrance dans les bureaux de la police judiciaire municipale, avenue de la Gare 14. Les personnes qui ont été victimes de vols semblables durant le courant de l'année 1969 et qui ne se sont pas annoncées sont invitées à se présenter à la police judiciaire municipale dès aujourd'hui 22 janvier 1970 pour reconnaître ce qui est susceptible de leur appartenir.

Abonnez-vous à notre journal

JANVIER 23 VENDREDI

JANVIER 24 SAMEDI

JOURS DE VENTE SCHAEFER
PLAISIR DU CLIENT

PAS D'ENVOIS A CHOIX

Schaefer Sports LAUSANNE

RUE SAINT-FRANÇOIS 18

Cinémas lausannois

A. B. C. T. 22 35 52-53
14.30, 17.00 20.00, 22.10 — 16 ans
Un film explosif se déroulant à la vitesse d'une ratale de mitraillette!
UN MILLION DE DOLLARS POUR SEPT ASSASSINATS
Roger Browne, Monica Pardo, R. Carter
Un film d'Umberto Lenzi - Parlé franç
Eastmancolor Ecran panoramique

Athénée Tél. 23 24 12
14.15, 16.30, 18.45, 21.00 — 16 ans
Première
Un nouveau chef-d'œuvre du cinéma d'horreur réalisé par le maître du genre: Terence Fisher !
LE RETOUR DE FRANKENSTEIN
(FRANKENSTEIN MUST BE DESTROYED)
avec Peter Cushing
En technicolor - Parlé français

Atlantic T. 22 11 44-45
14.30, 17 00, 20.30 — 16 ans
2e semaine
APPELEZ-MOI MATHILDE
Un film plein d'entrain, fourmillant des gags les plus drôles - Eastmancolor
Jacqueline Maillan, Robert Hirsch, Michel Serrault, Guy Bedos, Bernard Blier et Jacques Dufilho

Bel-Air Tél. 23 53 12
14.15, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 — 18 ans
Première
La fin tragique d'un étrangleur sadique
LE DIABOLIQUE Dr Z
avec Estella Blain et Howard Vernon
Un film intrigant et audacieux réalisé par Jess Franco

Bourg Tél. 22 86 22
14.30, 17.00, 19.00, 21.00 — 16 ans
Mardi et vendredi à 12.15 CINÉ-LUNCH
Première vision
Le succès tchèque de rire et de suspense au Festival de Locarno
TEMPÊTE SOUS LES DRAPS
Vers orig. s.-t. franç.-allem.
Fav. susp. à 21.00

Capitole Tél. 22 51 32
14.30, 17.00, 20.30 — 16 ans
Première vision
Lee Van Cleef dans un tout nouveau western
PAS DE PITIÉ POUR LES SALOPARDS
avec Antonio Sabato, Lionel Stander, B. Spencer - Technicolor - Techniscope

Colisée Tél. 32 51 25
15.00, 17.00, 20.30 — 18 ans
L'HEURE DU LOUP
Première
Le dernier Ingmar Bergman
avec Max von Sydow et Liv Ullmann

Eldorado Tél. 22 16 12
14.30, 17.00, 20.30 — 16 ans
En première vision
Parlé français - Technicolor
Un superwestern de haute lignée dur et violent
100 DOLLARS POUR UN SHÉRIF
avec John Wayne, Glen Campbell, Kim Darby
Mise en scène: Henry Hathaway

Georges V Tél. 23 45 31
12.10, 14.00, 16.15, 18.15, 20.15, 22.30 — 18 ans
Première - 4e semaine
La révélation de Barbet Schroeder, avec Mimsy Farmer et Klaus Grunberg
MORE
Le triomphe actuel des écrans du monde entier!
Vers. intégr. et orig. s.-t. - Fav. suppr.

Lido Tél. 23 21 44
14.15, 17.00, 20.00, 22.30 — 16 ans
Le film de Richard Attenborough consacré par la presse «meilleur film anglais de l'année» !
AH DIEU ! QUE LA GUERRE EST JOLIE !
(OH ! WHAT A LOVELY WAR !)
avec Vanessa Redgrave, Laurence Olivier, D. Bogarde, J. Hawkins, J.-P. Cassel

Métropole Tél. 25 62 22
14.30, 17.00, 20.30 — 18 ans
Première mondiale - 3e semaine
DOSSIER PROSTITUTION
«Il s'agit d'une des tares les plus désolantes de notre société moderne. — S.S. Paul VI.» - Couleurs
Louez: balcon numéroté le samedi à 20.30

Palace Tél. 22 13 30
En franç.: 14.00, 16.15, 20.15, 22.15 — 16 ans
En angl.: 18.15 (s.-t.)
Première suisse
Le couple le plus inattendu ! Catherine Deneuve et Jack Lemmon dans
FOLIES D'AVRIL
(THE APRIL FOOLS)
de Stuart Rosenberg - Technicolor
Fav. susp.

Romandie Tél. 23 47 64
En franç.: 14.15, 20.30 — 16 ans
En anglais: 17.15 (sous-titré)
Première
Barbara Streisand, la révélation de notre époque, dans
HELLO DOLLY !
Le superspectacle 1970 réalisé par Gene Kelly, sur écran géant, son stéréo, avec Louis Armstrong et Walter Matthau
Fav. suppr.

Corso-Renens Tél. 34 00 35
20.30 — 16 ans
Robert Vaughn dans
TUEURS AU KARATÉ

MAISON DU PEUPLE
Cercle ouvrier lausannois
Chauderon 5 - Tél 22 92 14/15
Vins de choix
Restauration soignée
Salles de sociétés
Jeux de quilles automatiques
Gérance: L. et R. Bavaud

COOPÉRATIVE DES
COBAL
OUVRIERS DU BATIMENT
Gypserie-peinture
Génie civil Maçonnerie
CARNETS DE DÉPÔTS 4½%
OBLIGATIONS 5½% 10 ans
Beaulieu 9 LAUSANNE Tél. 24 28 24

GENÈVE

Ecole instrument de Paix (EIP)

Cette association mondiale, fondée en 1967, a pour but d'œuvrer en profondeur, et non plus seulement de façon superficielle au moyen de déclarations jamais suivies d'effet, pour construire une paix véritable sur notre globe. Sa devise n'est pas « si vis pacem, para bellum » — stade qu'aucun gouvernement n'a dépassé jusqu'à aujourd'hui — mais : « Si tu veux la paix, il faut la préparer en éveillant de toute urgence, dans le cœur et l'esprit de chaque enfant du monde, le sens d'un civisme rénové, d'un civisme rajeuni qui correspond au rétrécissement de la planète, d'un civisme universel. »

Jacques Mühlethaler, l'infatigable initiateur de ce mouvement, a déjà réussi à lui attirer nombre de sympathies. Maintenant que l'EIP s'est fait connaître et appuyer, en tout cas moralement, dans de larges cercles, il lui faut à la fois se faire reconnaître officiellement — subventions accordées par les Etats qui devraient s'engager à mettre en application ses principes — et pénétrer dans la conscience de chacun, adulte, parent, pédagogue, soit de tous ceux qui influencent les enfants. L'action est déjà menée sur les deux « fronts de cette stratégie » pour la paix. Mais les difficultés s'accumulent. En ce qui concerne le premier, M. Mühlethaler a clamé son inquiétude : quand il s'agit de parler de paix, il est généralement impossible d'atteindre le responsable, c'est-à-dire l'autorité de décision. Les ministres sont surchargés ; ils ne peuvent soustraire à leur programme une ou quelques heures vraiment consacrées à ce programme. On doit ainsi toujours s'adresser à un subalterne, aux pouvoirs limités, sinon inexistants. Jacques Mühlethaler entamera une grève de la faim si, d'ici deux semaines, il ne reçoit pas une double réponse concernant des subventions de la Confédération d'une part, et l'acceptation des principes de l'EIP par l'Unesco d'autre part, faisant de cette association un membre non gouvernemental.

PRÉSENTATION D'UN FILM

Jeudi 15 janvier, dans le grand auditorium du Collège Rousseau, l'EIP présentait à une salle comble un film réalisé par une équipe de jeunes et destiné à être un instrument utile sur le deuxième « front de la stratégie » pour la paix : celui de la pénétration des consciences.

Réalisé par Claude Richardet, « Vivre », film de 35 mm. d'une durée de treize minutes, relate les efforts d'un publiciste qui a reçu la commande suivante d'un fabricant de jouets : illustrer au moyen d'affiches, l'attrait des jeunes enfants pour les armes en matière plastique. Malgré toute la peine qu'il se donne — sans paraître toutefois enthousiasmé par ce travail — le publiciste renonce à sa mission, en tenant compte notamment du résultat de sondages d'opinion qui montrent une majorité défavorable à ce genre de réclame. Seul le recours à l'identification au héros, manière plus insidieuse et détournée d'attirer l'attention sur les armes jouets pourrait, à son avis, garantir le succès.

Ce film intéressant, techniquement réussi, incitera à de nombreuses réflexions, ne serait-ce que par les maladresses méthodologiques qu'il contient relativement au scénario : recours à des enfants trop jeunes — ils ont entre dix-huit et trente-six mois, âge où la distinction entre le magique et le réel n'intervient pas ; frayeur infligée véritablement à l'un des acteurs en herbe qui voit surgir un soldat grimaçant d'une boîte ; enfin, scepticisme quant au rôle effectif joué par les fusils en plastique dans la peur des enfants et, conséquemment quant à leur responsabilité dans la création d'un esprit de violence. Celle-ci submerge les adolescents partout, continuellement, en d'autres secteurs beaucoup plus incisifs quant à leur influence : journaux, radio, télévision. Le réalisateur a sans doute été conscient de ces insuffisances, puisqu'il a inséré dans son film une brève scène où l'on voit des jeunes gens plus âgés jouer avec des fusils en bois de leur fabrication. Signe que l'agressivité est naturelle et qu'il convient de la canaliser correctement, en tenant compte de la réalité complexe, plutôt qu'en cherchant à en supprimer un aspect secondaire. Mais « Vivre » n'a pas pour ambition de conclure, de trancher. Il veut bien davantage poser des questions. Et celle qui vient à l'esprit, dominante si l'on n'élargit pas le débat, porte surtout sur le rôle d'une certaine forme de publicité trompeuse et, en définitive, foncièrement malhonnête.

DÉBAT SUR SCÈNE ET DANS LA SALLE

Le débat qui suivit, animé remarquablement par Guy Ackermann, vit surtout la participation du réalisateur, d'André Chavanne, conseiller d'Etat, du Dr Harry Feldmann, psychiatre, et du sociologue Werner Fischer (remplaçant en dernière minute Jean Ziegler).

Qu'en dire ? Beaucoup d'idées, de suggestions intéressantes et d'explications utiles fusèrent de la table du forum comme du public. On fit de la psychologie, portant sur des éclaircissements simplifiés de l'agressivité et du rôle des parents comme modèles, de la sociologie à propos de la relation publicité-consommateurs, de l'histoire au sujet de l'amélioration, effective ou souhaitée, des manuels scolaires. Mais les échanges, par la faute du caractère accessoire de l'argument du film si on le compare à l'immense problème de la guerre, restèrent plutôt en surface : il ne suffit pas d'en appeler à une conversion morale individuelle pour avancer sérieusement vers la paix. Il faut voir les causes lointaines et entrelacées de tous les actes, de tous les événements qui provoquent les conflits : structures économiques et sociales, exploitation de l'homme par l'homme, engrenage des régimes politiques, impérialisme, course au profit érigée en système, etc.

Et c'est alors que le désir de la paix apparaît moins simple. Qu'est-ce que cette paix pour le paysan sud-américain traité comme une bête de somme ? Pour le Noir méprisé et rejeté de la société ?

UN MOUVEMENT A SOUTENIR

Ces quelques remarques n'enlèvent rien au caractère positif de l'action entreprise par l'EIP. La soirée de jeudi n'a pas été perdue. Le nombre de participants — beaucoup de jeunes — prouve l'intérêt sincère, et non plus seulement verbal, d'une majorité de citoyens pour la création d'un monde meilleur, où la dignité de l'homme sera respectée et son bonheur possible.

Il nous semble utile toutefois d'attirer l'attention sur le danger d'une action trop angélique, tendant à faire de nos enfants des êtres d'une tolérance aveugle et prête aux concessions par gain de paix, ce qui est d'autant plus facile dans une Suisse — et même une Europe — où les conflits sociaux ont perdu de leur acuité absolue. Mais pour ce qui est du monde, concilier justice et paix est parfois plus malaisé que de réaliser la quadrature du cercle.

Ces quelques lignes démontrent, tout compte fait, que « Vivre » et l'EIP ont déjà touché au but : en parler, en prendre conscience. Du problème de la paix. Des moyens de l'atteindre. C'est un bon pas en avant.

Bernard GYGI

FRÈRES DE NOS FRÈRES

L'association Frères de nos frères, bien connue du public genevois surtout depuis sa vente de l'épi de riz de septembre 1969, projettera un film documentaire en couleurs intitulé «Le Pont», qui reflète l'action des volontaires travaillant dans trois continents.

Ces jeunes gens, non seulement nourrissent des milliers d'enfants, mais forment des électriciens au Brésil, dirigent des villages d'enfants au Pérou, animent une coopérative de pêche en Haute-Volta, creusent des puits dont plus de 200 fonctionnent à Gaya, permettant quatre récoltes au lieu d'une.

Ce sont ces réalisations que le public genevois aura l'occasion d'apprécier au Théâtre de la Cour Saint-Pierre, le vendredi 30 janvier, à 20 h. 30. Le film sera introduit par le professeur J.-P. Halperin et commenté par M. Alain de Montebello.

Une séance à l'intention des jeunes est organisée dans la même salle, le jeudi 29 janvier, à 16 h.

Invitation cordiale à tous. Entrée gratuite.

Rappelons que l'association Frères de nos frères a été honorée en 1969 du Prix Dr A. Schweizer en appréciation de l'œuvre qu'elle poursuit dans les pays du tiers monde. Tél. 35 30 74. CCP 12 - 164 70.

En marge du prochain Salon des « poids lourds »

Chausser un train routier n'est pas une petite affaire

Ce ne sont pas moins de douze roues qui équipent les grands trains routiers circulant sur nos routes, jouant un rôle essentiel dans la vie même de notre économie nationale. Douze roues cerclées de douze pneus. Le camion en comporte six : deux devant et quatre sur l'essieux arrière. Une remorque à deux essieurs en comprend quatre. Si l'on ajoute une roue de réserve pour le camion, une pour la remorque, on parvient bel et bien au total de douze.

Rien d'étonnant jusque-là. Ce qui l'est plus, c'est l'aspect comptable du problème. Un aspect qui échappe bien souvent au profane, mais qui ne pourra manquer de retenir l'attention des visiteurs du prochain Salon international des véhicules utilitaires et de la manutention (Genève — 31 janvier au 8 février 1970). En effet, si l'on tient compte qu'un pneu de poids lourd coûte en moyenne 650 fr., l'équipement total du train routier représente, sur le seul plan des pneumatiques, un investissement de 7800 francs, soit le prix d'une voiture de série de classe moyenne.

Si l'on complète cette analyse en faisant entrer en compte le prix des jantes spéciales montées sur la plupart des véhicules suisses, valant 280 fr. la pièce, cela fait un total pour les 12 roues de 3360 fr., l'ensemble du train revenant alors à quelque 11 100 fr., une petite fortune.

C'est là un des multiples problèmes auxquels les transporteurs professionnels sont constamment confrontés. On s'en rend compte, à lui seul, celui-là a des effets tout à la fois financiers et en matière de sécurité routière. Mais bien d'autres préoccupations mal connues interviennent encore. Le public aura l'occasion d'en prendre conscience lors du Salon du poids lourd.

A la Comédie

Un «voyageur» et les «Fausses Confidences»

On joue de plus en plus Marivaux sur toutes les scènes du monde, dont on apprécie le langage clair et précis, le charme, voire les audaces car, si l'on songe au « Paysan parvenu », on se rend compte qu'avant Beaumarchais et Diderot, son œuvre contenait les prémices d'idées sociales généreuses.

Dans les « Fausses Confidences », il s'agit d'une riche et jeune veuve, Araminte (Françoise Christophe), pour qui Dorinte (Jacques Toja), jeune homme pauvre mais de bonne famille, extravague d'amour. Aidé par son valet Dubois (Jean Piat) et sur la recommandation de son oncle (Marcel Vidal) il entre au service de celle qu'il aime, en qualité d'intendant. La mère d'Araminte (Marguerite Cavadaski) voudrait que sa fille épouse le comte Dorimont (André Faure), mais bien sûr, c'est l'amour qui triomphera. Avec les trois premiers rôles tenus par des sociétaires de la Comédie Française, on se rend compte du charme de la représentation.

En lever du rideau, Jean Piat et Françoise Christophe, avec un André Talmès truculent, interprétaient un « Voyageur » de Maurice Druon. Il s'agit d'une courte comédie-proverbe, consacrée au grand prestige accordé à l'homme qui vient de loin et dont le crédit est d'autant plus grand que son séjour est bref.

Par ses nombreux rappels, le public a montré combien était vif son plaisir et nul doute que lors de la matinée classique, le jeune public de nos écoles appréciera de même ce spectacle.

C.-S. MUELLER.

Mémento genevois

CASINO-THÉATRE (tél. 24 20 37): 20.30, «Thank you Chérie», comédie musicale de Jean Badès musique et lyrics de Claude Fradel, jouée par Henri Lauriac, Jacqueline Tindel, Jo-Johnny, Michel Corod, Denis-Michel, Jacqueline Cuénod et Jacqueline Brissac, accompagnée par le trio. Dimanche, 14.30.

GRAND THÉATRE DE GENÈVE: 20.00 précises (au lieu de 20.30 comme annoncé précédemment), «Les Noces de Figaro», opéra en 4 actes de Wolfgang-A. Mozart; direction musicale, Peter Maag.

PALAIS DES EXPOSITIONS (entrée bd Carl-Vogt, tél: 26 44 15: exposition avec films permanents: «Shalom 70 - Vers une Paix au Moyen-Orient» Tous les jours, de 17.00 à 22.00. Jeudi, samedi et dimanche, de 10.00 à 22.00. Entrée libre.

THEATRE DE CAROUGE (salle Pitoëff, rue de Carouge 52, tél 26 15 15): 20.30 précises, «Le Grognon», de Carlo Goldoni, avec Lucie Avenay, Laure Della Santa, Laure Guizerix, Philippe Mentha, Claude Para, Lise Ramu, Domingos Semendo, Alain Trétout, Jean-Luc Wey et Georges Wod.

PROFITEZ des SOLDES
du 15 au 28 janvier
POUR COMPLÉTER VOTRE MOBILIER
GROS RABAIS
SUR DE NOMBREUX ARTICLES
ET
10% d'escompte sur tous les meubles non soldés
MONNIER - MEUBLES
Rue Verdaine 10 et 12 - GENÈVE - Place du Bourg-de-Four 2 bis

POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES
DE LA VILLE DE GENÈVE
Rue de la Mairie 37 · Eaux-Vives · Tél. 35 91 50
Bureaux ouverts à de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.
Samedis, dimanches et jours fériés de 9 h. à 12 h.
EN CAS DE DÉCÈS
Formalités gratuites
S'adresser ou téléphoner à l'adresse ci-dessus

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE
de la Maison de retraite du Petit-Saconnex Genève
RENTES VIAGÈRES
Renseignements gratuits 11, place du Molard
GARANTIES PAR L'ÉTAT

OFFRES D'EMPLOI

Département de l'instruction publique

Une inscription est ouverte pour un joste de

secrétaire sténodactylographe

à la direction de l'enseignement primaire.

Les candidates, de nationalité suisse, diplômées d'une école de commerce ou pouvant justifier d'une bonne formation professionnelle auront la préférence.

Travail varié, intéressant, faisant appel à l'esprit d'initiative, dans des bureaux modernes, au sein d'une équipe restreinte.

La fonction est classée selon l'âge, les connaissances et l'expérience dans le cadre prévu par l'échelle des traitements de l'Etat.

Adresser les offres manuscrites, avec curriculum vitae et photographie, à la direction de l'enseignement primaire, rue du 31-Décembre 47, 1211 Genève 6, **jusqu'au 24 janvier 1970.**

Le conseiller d'Etat chargé
du Département de l'instruction pubique:
André CHAVANNE

ITALIE : LA COLÈRE GRONDE CONTRE LA RÉPRESSION

Manifestation agitée hier soir à Milan

Des mouvements de grève et des manifestations de protestation continuent à caractériser la situation sociale en Italie. Les grèves affectent notamment les transports urbains, paralysés pendant plusieurs heures dans les grandes villes suivant un roulement établi par les syndicats — avant-hier à Rome, hier à Turin et à Milan — ainsi que les services de distribution du gaz, dont les employés ont suspendu le travail mardi pour 72 heures. Chez les fonctionnaires, la grève des employés des contributions directes se poursuit depuis 43 jours, tandis que le personnel à terre des aéroports Linate et Malpensa, de Milan, ont débrayé hier.

D'autre part, des manifestations de protestation ont été organisées mardi par les sinistrés des tremblements de terre de janvier 1968, dont la plupart vivent encore dans des baraques et qui, par milliers, ont commencé une « marche sur Palerme » pour réclamer de nouveaux logements et des emplois. D'autres manifestations ont lieu également dans plusieurs villes d'Italie pour protester contre les poursuites et les condamnations de grévistes ou d'étudiants accusés d'actes de violence au cours de l'« automne chaud ». Enfin, une grève générale a été proclamée hier à Padoue, tandis qu'une manifestation agitée d'étudiants s'est déroulée hier soir à Milan.

Cette manifestation, organisée par le Mouvement étudiant pour protester contre la répression judiciaire, commença à 18 h. sur une des places de la ville. Six mille étudiants environ participaient à cette manifestation qui, au contraire des défilés, n'avait pas été interdite par les autorités.

Les incidents éclatèrent lorsqu'une camionnette chargée d'étudiants et pavoisée de drapeaux rouges tenta de rompre le barrage de police pour se rendre au Palais de justice. Une partie des manifestants se retira alors pour éviter tout incident. Après plusieurs échauffourées au cours desquelles une trentaine d'étudiants et huit policiers étaient blessés, des voitures renversées et brûlées, les manifestants regagnaient l'Université où ils se sont retranchés à quelque cinq cents.

La manifestation de Milan était dirigée en fait contre ce que les mouvements de gauche, appuyés par tous les syndicats italiens, dénoncent comme « la dure répression policière en représailles des manifestations victorieuses de l'automne chaud ». Ces organisations reprochent au gouvernement d'avoir procédé à plus de dix mille arrestations d'ouvriers et plus spécialement de représentants syndicaux. Le gouvernement reconnaît, pour sa part, 6800 arrestations et le ministre du Travail lui-même, M. Carlo Donat Cattin, avait, le 8 janvier, approuvé les protestations des syndicats déclarant qu'il avait le sentiment que, « dans certaines entreprises, on tentait, après la conclusion de nouvelles conventions collectives, de promouvoir une sorte de réaction, en particulier sur le plan judiciaire ».

Après les incidents de Milan, les trois syndicats ont publié un communiqué dans lequel ils assurent qu'ils « ne peuvent plus rester indifférents devant la vague de répression qu'on veut imposer au pays » et demandent « la libération immédiate des manifestants arrêtés », qui seraient au nombre d'une centaine.

Coup d'Etat déjoué en Irak

Exécutions sommaires en série ● L'Iran accusé

C'est par un communiqué de Radio-Bagdad que le monde extérieur a appris mercredi à 11 h. 30 (GMT) qu'une tentative de renversement du régime irakien avait été déjouée dans la nuit de mardi à mercredi en Irak.

Les communiqués radiodiffusés insistaient sur la victoire remportée par les « forces de la révolution » qui avaient réussi « à étouffer dans l'œuf cette tentative de complot des agents réactionnaires » et sur le fait que tous les conspirateurs avaient été démasqués et arrêtés.

Quelques heures plus tard, un premier groupe des auteurs du complot passaient en jugement devant la cour spéciale créée à cet effet par la plus haute autorité du pays, le Conseil du commandement de la révolution. Il s'agissait de cinq militaires, dont le général en retraite Mohamed Rachid Mohsen al-Jannabi. Sept autres conjurés ont encore été fusillés plus tard. Ils furent rapidement jugés, condamnés à mort et exécutés. Tard dans la nuit, on apprenait que onze autres condamnations à mort — dont deux par contumace — avaient été prononcées. Au total, 21 exécutions ont été faites. La plupart des condamnés sont militaires.

L'identité des militaires exécutés sommairement après un bref interrogatoire devant le tribunal spécial ne donne pour l'instant que peu d'éclaircissements sur les tendances précises du complot et de ses auteurs. Ces derniers pourraient tout aussi bien être les partisans du Baas syrien (actuellement au pouvoir à Damas et hostile à celui de Bagdad) que des partisans des anciens dirigeants irakiens écartés le 17 juillet 1968 par un coup d'Etat mené par le général Ahmed Hassan Al-Bakr, actuel président de la république et chef du Conseil du commandement de la révolution.

Mais, tôt ce matin, l'Irak a demandé le rappel immédiat de l'ambassadeur d'Iran et de ses principaux collaborateurs, ainsi que la fermeture immédiate des consulats d'Iran et le départ de leur personnel dans les 24 heures.

Une note de protestation dénonçant la connivence de l'Iran avec les auteurs du coup d'Etat manqué a été remise au chargé d'affaires d'Iran à Bagdad.

M. Daoud Taher, troisième secrétaire à l'ambassade d'Iran à Bagdad, qui se trouve parmi les diplomates dont l'Irak demande le rappel dans les 24 heures, est, selon la radio irakienne, accusé d'avoir été le « coordonnateur des menées subversives tendant au renversement du régime progressiste d'Irak ».

M. Taher a fourni aux comploteurs l'équipement de radio trouvé en leur possession, affirme Radio-Bagdad.

Elle ajoute que Taher était en relations avec la CIA américaine et avec le docteur Tarzin, directeur des services de renseignements iraniens.

Offensive israélienne contre une base en Jordanie

Des unités israéliennes, appuyées par des blindés, de l'artillerie et de l'aviation ont lancé, dans le courant de la nuit de mardi à mercredi, une puissante attaque contre la Jordanie, franchissant, pour la première fois depuis un an, la ligne de cessez-le-feu et pénétrant profondément en territoire jordanien.

Cette attaque avait essentiellement pour objectif de détruire la base de feddayins de Safi, qui par deux fois déjà avait pris comme but l'usine de potasse de Sodome qui avait été endommagée. Cette usine représente l'une des entreprises les plus importantes d'Israël.

Mais surtout, pour la première fois dans l'histoire de la guérilla au Proche-Orient, les forces israéliennes se sont heurtées non seulement à des unités jordaniennes et à des commandos feddayins, mais également à un contingent séoudien qui a ainsi reçu le baptême du feu. Le combat a duré jusque vers 12 h. GMT.

Cette action militaire a provoqué une profonde émotion à Amman, où un conseil des ministres extraordinaire s'est réuni pendant plus de trois heures. A l'issue de celui-ci la Jordanie a informé le Conseil de sécurité ainsi que tous les pays arabes de l'agression israélienne.

La situation des travailleurs dans le monde en 1969

L'écart entre les pays riches et les pays pauvres s'agrandit

La prospérité croissante des pays industrialisés est parfois menacée par l'inflation

La situation des travailleurs dans le monde en 1969 a continué à suivre deux voies opposées : dans les pays industrialisés, la menace du chômage s'est dissipée et l'on a assisté à une recrudescence de la prospérité ; dans les pays en voie de développement, les travailleurs ont toujours un niveau de vie très bas qui prend de plus en plus de retard sur celui des travailleurs des pays industrialisés. C'est la conclusion essentielle qui se dégage des statistiques réunies par le Bureau international du travail et publiées aujourd'hui par son directeur général, M. David A. Morse.

Dans la plupart des pays industrialisés, le niveau de l'emploi s'est accru, le chômage a reculé et la hausse des prix a été inférieure à l'augmentation des salaires nominaux. Cependant, une certaine inquiétude se manifeste dans quelques pays devant l'accélération de la montée des prix à la consommation et, par endroits, les programmes d'austérité destinés à contrecarrer les tendances inflationnistes ont suscité des oppositions parmi les travailleurs se traduisant souvent par des conflits du travail.

Les informations statistiques reçues sur les pays en voie de développement restent rares. Elles font néanmoins apparaître que le chômage et le sous-emploi continuent à être largement répandus, que l'excédent de la main-d'œuvre va croissant et que les difficultés monétaires se reflètent dans ces pays par une détérioration des termes de l'échange, diminuant ainsi des possibilités déjà réduites de créer des emplois productifs en nombre suffisant.

Les informations sur le niveau général de l'emploi ne sont disponibles que pour dix-sept pays. Elles montrent que, par suite de la régression de l'emploi dans l'agriculture, accompagnée parfois de la diminution du nombre des travailleurs des industries extractives, le niveau général de l'emploi n'a augmenté de plus de 3 % que dans cinq pays (Finlande, Israël, Pologne, Porto-Rico et Yougoslavie). L'augmentation n'a pas atteint 1 % en Autriche, au Japon et en Suède. Le niveau général de l'emploi a même légèrement fléchi en Corée du Sud et au Royaume-Uni.

En Italie, le niveau général de l'emploi a baissé d'un peu plus de 1 % (274 000 personnes) entre juillet 1968 et juillet 1969, bien que le nombre de travailleurs salariés ait augmenté de 120 000 ; cette baisse résulte de la diminution de près de 400 000 du nombre des travailleurs indépendants et des aides familiaux non rémunérés enregistrés dans les statistiques de la main-d'œuvre.

CHÔMAGE

La hausse du chômage observée vers la fin de 1966 et en 1967 dans la majorité des pays publiant des informations chiffrées sur ce sujet s'est généralement arrêtée au cours de 1968 et, dans une trentaine de pays, le nombre de chômeurs a baissé au cours des douze derniers mois. Seize de ces pays sont situés en Europe, où l'on constate une pénurie croissante de main-d'œuvre ; à la fin d'octobre 1969, par exemple, on comptait pour chaque personne en chômage sept places vacantes dans la République fédérale d'Allemagne et quarante-six en Suisse, malgré la présence dans ces pays d'un nombre important de travailleurs étrangers. Au Japon, pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs ou professions, des mesures spéciales ont été prises pour favoriser l'emploi à temps partiel des femmes ayant des responsabilités familiales.

Le chômage a cependant augmenté en 1969 dans une dizaine des pays pour lesquels on dispose de données, dont la Birmanie, le Chili, l'Inde et la Sierra-Leone, ainsi qu'en fin d'année au Canada, aux Etats-Unis et au Royaume-Uni.

PRIX À LA CONSOMMATION

Des données disponibles pour quelque 110 pays et territoires, il ressort que la hausse des prix à la consommation s'est poursuivie en 1969 dans toutes les parties du monde, et spécialement dans les pays industrialisés; cette hausse a été en général plus rapide que pendant les années 1967 et 1968, notamment dans la deuxième partie de 1969.

L'augmentation a été supérieure à 10 % dans quinze pays : le Brésil, le Chili, la Corée du Sud, l'Uruguay et le Vietnam du Sud — tous pays dans lesquels la hausse annuelle a dépassé 10 % pour la sixième année consécutive — la Colombie ,le Congo (Kinshasa), l'Irak, l'Irlande, le Libéria, le Niger, le Nigéria, l'Ouganda, le Portugal et le Soudan.

Des hausses variant entre 5 et 10 % ont été observées dans 22 pays et territoires, dont l'Argentine, les Etats-Unis, la France, le Japon, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. L'augmentation des prix à la consommation a été de 3 à 5 % dans trente pays et territoires, dont dix en Afrique, cinq en Amérique, six en Asie, sept en Europe et deux en Océanie ; parmi ces pays figurent notamment la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Italie, le Maroc, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Philippines, la République arabe unie et la Tunisie.

Trente-deux pays, dont l'Australie, la Bolivie, le Cambodge, la Côte-d'Ivoire, l'Inde, Madagascar, la Thaïlande, le Vénézuéla et neuf pays européens ont enregistré des hausses des prix à la consommation allant de 1 à 3 %. Les prix ont augmenté de moins de 1 % en Malaisie, dans la République centrafricaine, à la Trinité et à Tobago, ainsi qu'à Sainte-Lucie, alors qu'ils n'ont pratiquement pas changé au Congo (Brazzaville), au Kénia, au Salvador, à Singapour et dans la République dominicaine. Les indices des prix à la consommation ont baissé de 1 à 4 % au Caméroun, au Guatémala et en Syrie.

Dans quelques pays qui avaient connu une inflation considérable au cours des années précédentes, la situation s'est beaucoup améliorée en 1969 : Uruguay, Argentine, Indonésie.

Dans plusieurs pays industrialisés, les difficultés monétaires qui se sont traduites par la dévaluation du franc français et la réévaluation du Deutsche Mark ont eu pour effet d'accélérer la hausse des prix à la consommation. Les mesures prises aux Etats-Unis, en France et aux Pays-Bas pour atténuer l'augmentation des prix n'ont pas empêché que le niveau de ceux-ci s'accroisse respectivement de 5, 6 et 7 % par rapport au niveau atteint douze mois auparavant, c'est-à-dire sensiblement plus vite qu'au cours des périodes précédentes. Comme exemple de l'accélération de la hausse des prix à la consommation, on peut noter qu'aux Etats-Unis, de février à mars 1969, l'accroissement a été de 0.8 %, soit la plus forte hausse survenue d'un mois à l'autre depuis 19 ans. Au Japon la hausse des prix se maintient entre 5 et 6 % par an.

SALAIRES NOMINAUX ET SALAIRES RÉELS

Des données sur les salaires ne sont disponibles que pour quelque 30 pays ; le plus souvent, ces informations sont limitées aux industries de transformation et ne concernent que la première partie de l'année.

Dans tous ces pays, sauf à Ceylan, où les taux des salaires minima journaliers n'ont pas varié depuis décembre 1967, les salaires nominaux moyens ont augmenté. En général, le rythme d'accroissement annuel des salaires horaires a été plus élevé que celui des gains hebdomadaires. A l'exclusion de quelques pays, dont la Suède, les salaires moyens des femmes se sont accrus plus fortement que les salaires moyens des hommes, mais ils restent néanmoins de 20 à 40 % inférieurs aux salaires moyens des hommes, sauf en France, où la différence n'est que de 16 %.

La hausse accrue des prix depuis la fin de 1968 a absorbé une part plus ou moins grande de l'augmentation des salaires nominaux, plus spécialement au cours des derniers mois de 1969. Toutefois, les salaires réels (ou salaires nominaux corrigés de la variation des prix à la consommation) dans les industries de transformation ont augmenté dans quelque 25 pays pour lesquels des informations chiffrées sont disponibles.

LE CONSEIL FÉDÉRAL EST-IL IMPUISSANT ?

(Suite de la première page)

Il faut utiliser l'épargne du peuple suisse en Suisse !

Il ne s'agit pas de mener une politique de l'« argent à bon marché », mais de mettre l'épargne de notre peuple au service de notre économie, et non d'Américains assoiffés de capitaux sur le marché des eurodollars. Lors de la dernière vague de renchérissement, on est venu nous prêcher qu'il ne fallait pas investir plus que nous n'avions épargné, sinon les prix allaient monter.

Actuellement, on épargne suffisamment, mais l'épargne n'est pas utilisée intégralement en faveur de notre économie. Le marché des capitaux est rétréci artificiellement par des exportations de capitaux. La Banque Nationale peut et doit intervenir là contre. Il ne s'agit pas d'inflation, mais de lutte contre le renchérissement.

Un appel aux banques

Mais nous avons encore une idée: le Conseil fédéral a déjà lancé des appels aux partenaires sociaux pour qu'ils se conduisent avec discipline. Pourquoi n'en appelle-t-il pas aussi aux banques, à leur responsabilité envers le pays, envers les épargnants, afin qu'elles cessent de courir après les grands profits et qu'elles utilisent l'épargne en faveur de notre pays, ce que fait assurément la majorité.

Nous ne pensons pas que cela resterait sans effet. En outre, la Banque Nationale a la possibilité de pincer les banques qui se conduisent sans discipline. Elle leur a fait comprendre, bien qu'avec retard, qu'elles ne sauraient compter sur son aide pour faire reluire leur bilan aux échéances mensuelles.

Non, le problème de l'augmentation des taux hypothécaires n'est pas résolu avec la réponse à la motion Fischer. Le Conseil fédéral doit à nouveau prendre position à ce sujet. Sinon, il faudra déposer une nouvelle motion.

Max WEBER.

(« Tagwacht ». Traduction : J.-P. Métral.)

Paris s'enferre dans sa politique insoutenable

Cent avions au lieu de cinquante pour les belliqueux Libyens

Plus de 15 000 personnes ont manifesté, mercredi soir au Palais des sports de Paris, contre la décision du gouvernement Pompidou de vendre 100 avions de chasse et d'entraînement à la Libye.

Au cours de la manifestation, qui a duré trois heures, on a réclamé la livraison immédiate des 50 chasseurs Mirage commandés et payés par Israël.

En effet, M. M. Debré, ministre français de la Défense, a précisé hier que le contrat conclu avec le Gouvernement libyen portait sur une centaine d'avions, et non sur cinquante seulement comme on l'avait annoncé tout d'abord. C'est devant la Commission de la défense nationale que M. Debré a fait cette révélation.

M. Debré a précisé qu'« outre la cinquantaine de Mirage V il était prévu de vendre à la Libye une trentaine de Mirage E d'interception et une vingtaine d'avions d'entraînement et de reconnaissance ».

« C'est un pas de plus dans la trahison et le crime » déclare ce matin le quotidien parisien « Combat » (indépendant de gauche) qui ajoute: « La politique de la France au Moyen-Orient (...) ne repose plus que sur l'ambition de la richesse. (...) Au moment même où Debré annonçait le nouveau contrat, Chaban-Delmas déclarait sans vergogne que le double souci de la France était de ne pas alimenter en armes le conflit et d'essayer de participer à un règlement pacifique pour Israël ». (..) Que veut dire « un règlement salvateur pour Israël » dans la bouche de celui qui arme l'adversaire d'Israël ? Doit-on comprendre que pour M. Chaban-Delmas le salut d'Israël est dans sa mort ? Puisse Israël n'avoir jamais de comptes à demander à la France. »